YVES ROCHER FONDATION
SOUS L'ÉGIDE DE L'INSTITUT DE FRANCE

AFAC agroforesteries

Rapport annuel
du programme «Plantons»
saison 2015-2016

Rapport annuel de l'Afac-Agroforesteries
Des plantations 2015-2016
Du programme « Plantons 1 million d'arbres en France »

en partenariat avec la Fondation Yves Rocher – Institut de France
21 juin 2016

SOMMAIRE

I. Le programme 7
1. Introduction 8
2. Résumé en chiffres 9

II. Les opérateurs 11
1. Le réseau d'opérateurs de l'Afac-Agroforesteries 12
2. La représentativité des opérateurs du programme 13
3. Territoire d'intervention des structures 14
4. Les opérateurs, des conseillers agroforestiers 15
5. Le taux de fidélité des opérateurs 16
6. Entre deux programmes 17
7. Les objectifs en nombre d'arbres des opérateurs 17
8. Carte des 59 opérateurs 20
9. Liste des 59 opérateurs 21

III. Les plantations 23
1. Cartes des sites de plantation 2015-2016 24
2. La répartition géographique des plantations 25
3. Les aires de plantation et des densités de plantation par opérateur 26
4. La répartition des plantations par opérateur et par région 30
5. Le type de plantation 34
6. Les caractéristiques des formes bocagères 35
7. Les projets de plantation 38

IV. Les essences 47
1. Nombre d'espèces pour une grande diversité végétale 48
2. Le top des essences et leur représentativité 48
3. Choix des essences par rapport aux conditions bioclimatiques 48
4. Choix des essences pour un objectif apicole 52
5. Choix des essences pour une haie structurée 53

V. Végétal local 55
1. Intégration des arbres labellisés «Végétal local» dans le programme 57
2. Les objectifs des opérateurs 57
3. Vérification des essences labellisées 59
4. Des structures en cours de labellisation 59
5. Mécanisme inversé de la demande et de l'offre 59
6. Développer des filières locales pour chaque région d'origine 61

I. LE PROGRAMME

Introduction

La 6ème campagne de plantation portée par la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries se clôture avec ce présent bilan. C'est aussi la première saison qui ouvre un nouveau partenariat, qui engage la plantation d'un million d'arbres d'ici mai 2018. En effet, en décembre 2015, la convention d'un million d'arbres est arrivée à échéance avec une réussite reconnue par les deux parties. Depuis 2011, plus de 2 millions d'arbres champêtres ont été plantés en France dans le cadre du programme «Plantons 2 millions d'arbres en France». Ce programme a donc non seulement contribué à une large implantation du bocage, de façon significative, puisque les haies plantées dans le cadre de la convention représentent autour de 40% de l'ensemble des haies plantées, par les opérateurs du réseau Afac-Agroforesteries, en France chaque année. Mais elle a aussi favorisé le plaidoyer de l'Afac-Agroforesteries auprès des autorités de façon à faire évoluer le contexte législatif sur la protection des haies françaises. Ainsi, poursuivant cet engagement, la Fondation soutien l'Afac-Agroforesteries en participant au financement d'un projet de plantation de 1 million d'arbres sur 3 ans (saison 2015-2016, saison 2016-2017 et saison 2017-2018). Et l'implication constante et solide de la Fondation dans le programme, a pris un tournant décisif attestant d'une attention particulière des actions menées par l'Afac-Agroforesteries, puisque dans ce nouveau projet, la filière «Végétal local» en émergence est fortement soutenue.

Voici, un bref panorama des bénéfices de ce programme apportés d'une part, aux opérateurs, d'autre part à l'Afac-Agroforesteries et enfin plus largement au climat.

Ce programme est un véritable levier opérationnel et concret pour implanter, de nouveau, les arbres hors-forêt dans les territoires ruraux français. C'est également une aide qui permet d'instaurer des dynamiques d'acteurs durables sur chaque territoire et qui place l'arbre champêtre et la haie, au cœur des débats de société et de cadre de vie. Les structures réunies au sein du réseau Afac-Agroforesteries plantent annuellement un million d'arbres ou d'arbustes, dont 400 000 arbres avec la Fondation : haies agricoles pour la protection climatique des animaux et des cultures, la régénération des sols, la qualité et la circulation de l'eau mais aussi pour la production de biomasse, la valorisation des paysages ... Les opérateurs replantent le long des routes et des chemins, autour et dans les parcelles agricoles et réalisent des opérations de verdissement de quartiers périurbains ou ruraux. Dans le cadre des TVB et des SRCE (schémas régionaux de cohérence écologique), ils contribuent également au développement de projets locaux de territoires résilients.

D'autre part, ces campagnes de plantation jouent un rôle très important pour l'Afac-Agroforesteries, celui d'un observatoire du réseau de l'association. En effet, la collecte des bilans de plantation de chaque opérateur constitue une base de donnée conséquente, précise et précieuse sur les acteurs et leurs actions menées pour le bocage. Cela permet de dégager des résultats probants sur l'évolution de l'arbre champêtre et de la haie, chaque année, à l'échelle de la France. Ainsi, pour chacun des grands chapitres, de ce présent rapport, des focus sur des opérateurs en terme de mission, d'échelle d'intervention et de public touché, permettront d'appuyer des analyses et résultats tout en prenant connaissance de chaque acteur-bénéficiaire de ce programme. Ce rapport annuel permet de donner un véritable aperçu de la richesse et de la diversité de l'ADN de l'Afac-Agroforesteries par la mise en évidence des caractéristiques spécifiques de chacun de ces opérateurs.

Enfin, consciente des enjeux partout en France sur la qualité de l'eau, les sols, les paysages, la biodiversité et le climat, la Fondation Yves Rocher poursuit résolument son engagement sur les haies et les arbres champêtres. Ce programme de plantation, qui nous engage jusqu'à 2018, est pionnier en matière de haute-qualité de plantation puisqu'il porte l'évolution des pratiques émergentes autour de l'arbre hors-forêt : le développement de la filière arbres et arbustes labellisés « Végétal local ». Aujourd'hui, l'origine des graines des arbres et arbustes (hors MFR) utilisés pour la plantation de haies reste inconnue. La production à partir de graines issues des mêmes pieds-mère, de manière répétée, entraîne une perte de diversité génétique. Or, toute la capacité des végétaux à pouvoir résister à la modification de leur environnement se fonde sur leur diversité génétique. En effet, plus la « banque de gènes » du patrimoine arboré est maintenue dans sa diversité, plus il y a de chances que les sujets résistent aux perturbations (agents pathogènes, changements climatiques). Soutenir cette filière est donc un pari pour l'avenir.

Résumé en chiffre

59 opérateurs

7 types d'opérateurs

403 104 arbres plantés

50 699 arbres plantés labellisés «Végétal local»

1 364 sites de plantation

12 régions de France concernées

8 types de plantation

173 espèces différentes ont été utilisées

6 échelles d'intervention

17 opérateurs ont planté du «Végétal local»

II. LES OPÉRATEURS

Le réseau d'opérateurs de l'Afac-Agroforesteries

En 2016, l' Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries) fédère 133 adhérents, dont 108 structures engagées dans la préservation, la plantation et la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. L'ensemble des acteurs regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries permet une approche systémique de l'arbre des territoires ruraux. Le nombre et la qualité de ses membres – avec des structures pionnières agissant pour l'arbre champêtre et la haie depuis 1980 – fondent la légitimité et la représentativité de l'association. Les structures réunies par l'Afac-Agroforesteries contribuent à des actions de préservation et de gestion du patrimoine bocager ainsi que de plantation. Le réseau plante essentiellement des haies (en nombre d'arbres plantés, la haie représente 90% des plantations). L'agroforesterie intraparcellaire, quant à elle, représente 3% des plants installés.

D'après une enquête lancée auprès de toutes structures adhérentes, le réseau Afac-Agroforesteries regroupe, aujourd'hui, plus de 90 conseillers agroforestiers (en ETP) qui, partout en France, ont choisi l'arbre champêtre afin de faciliter la transition agroécologique des systèmes productifs. Plus de vingt-cinq ans d'expérience sont ainsi capitalisés et mutualisés entre ces conseillers qui réunissent des compétences agricoles, environnementales, forestières et des capacités d'animation. Pour beaucoup d'entre eux, ces compétences sont confortées par une expérience de terrain significative. Les pratiques réunies au sein de l'Afac-Agroforesteries permettent une approche multifonctionnelle de l'arbre champêtre et intégratrice des politiques sectorielles, qu'il s'agisse de politiques :

- agroécologiques (améliorer la productivité des parcelles, renforcer l'autonomie et l'économie des exploitations agricoles, fertiliser le sol, diminuer les traitements en favorisant les auxiliaires, favoriser les pollinisateurs),
- économiques (par la création de nouvelles filières tel que le bois énergie),
- environnementales (limiter l'érosion des sols, préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, atténuer le changement climatique),
- territoriales et culturelles (améliorer l'attractivité et l'identité des exploitations agricoles comme des territoires…).

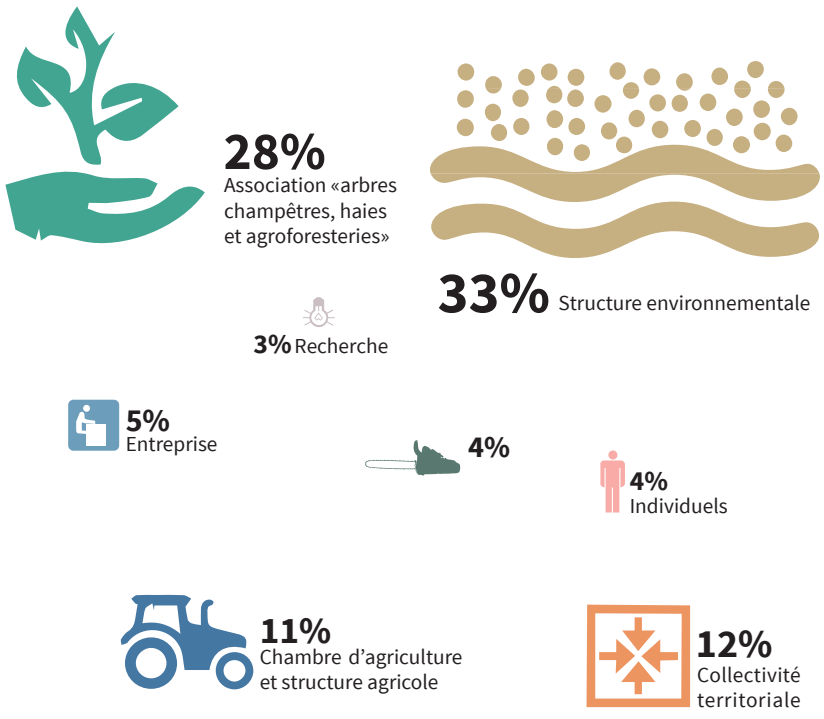

Répartition des types de structure de l'Afac-Agroforesteries

La représentativité des opérateurs du programme

Parmi tous les membres du réseau Afac-Agroforesteries, 59 opérateurs se sont mobilisés pour répondre à l'appel à projets « Plantons 1 million d'arbres en France ». Cet appel à projets est moteur pour l'inscription de nouveaux membres dans l'association. Le diagramme, ci-dessous révèle, une grande diversité d'opérateurs. Ainsi nous retrouvons, comme décrit dans le point précédent, la diversité de types de structures qui caractérise le réseau Afac-Agroforesteries. La majorité de ces opérateurs sont des associations de terrain sur « les arbres champêtres, haies et agroforesteries » (27%). Ces opérateurs plantent à eux seuls presque la moitié des arbres du programme (45%). Ce sont les acteurs principaux de ce programme tant par leur représentativité que par leur capacité d'action.

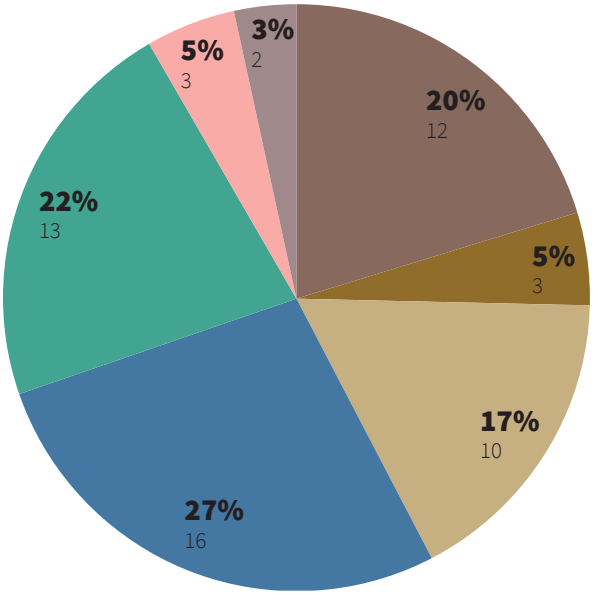

Répartition typologique des opérateurs
du programme «Plantons 1 million d'arbres en France»
saison 2015-2016

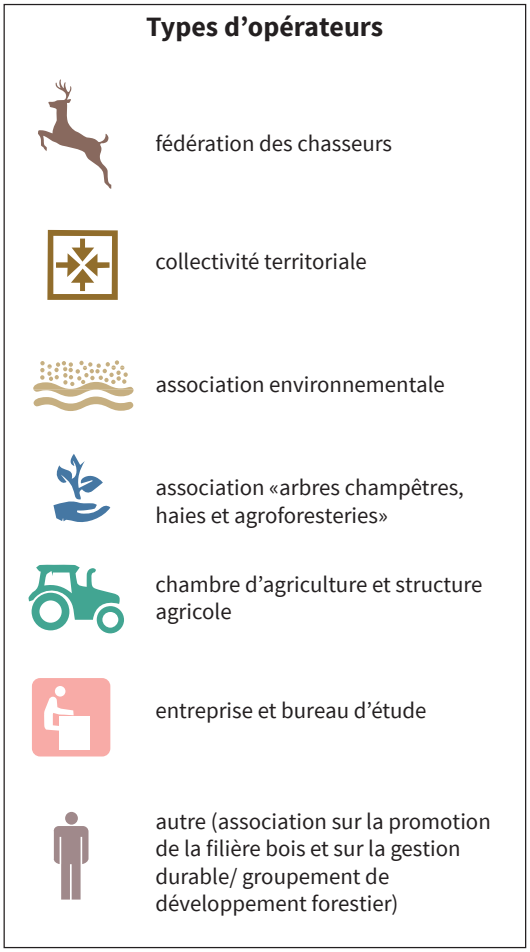

La représentation des associations "arbres champêtres, haies et agroforesteries » en nombre d'arbres est la plus importante. Ce sont elles qui plantent le plus dans le programme.

Répartition des opérateurs par nombre d'arbres plantés dans le programme «Plantons 1 million d'arbres en France»
saison 2015-2016

Territoire d'intervention des structures

Une autre particularité de ce réseau d'opérateurs, est la variation d'échelles à laquelle chaque structure agit sur son territoire, qu'elle soit régionale, départementale, communale ou locale. C'est ce qui rend ce réseau de structures si opérationnel sur le terrain. Voici le diagramme illustrant la répartition des structures en fonction de leur échelle d'influence. On constate que plus de la majorité des opérateurs du programme ont une échelle d'action départementale (51%)

Répartition des 59 opérateurs par échelle d'influence

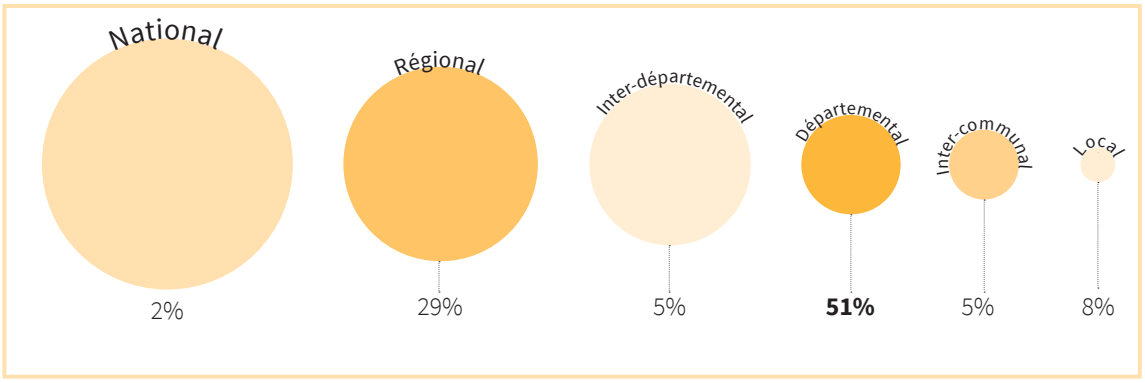

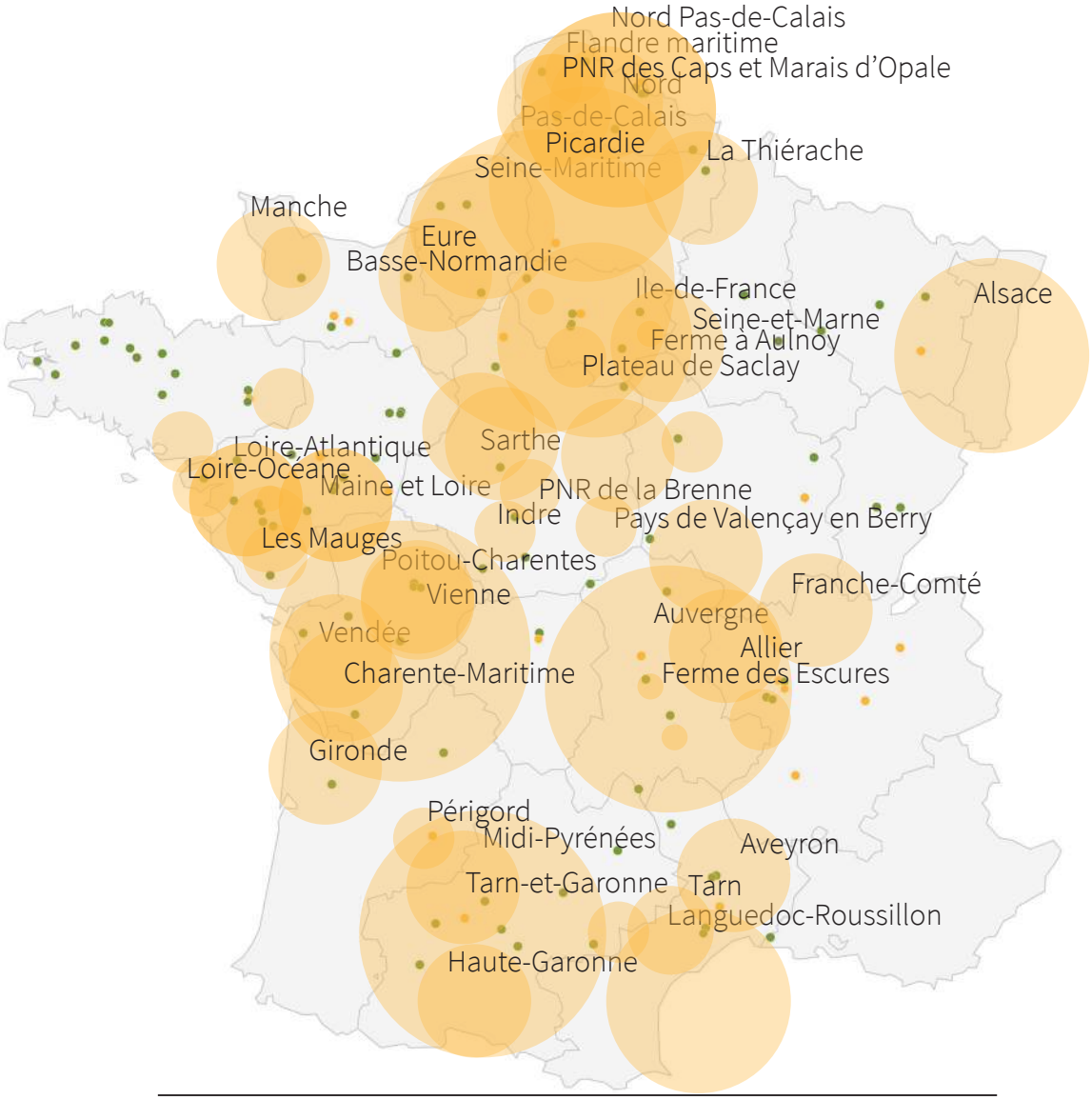

Carte des territoires d'intervention des 59 opérateurs du «Plantons 1 million d'arbres en France» saison 2015-2016

Les opérateurs, des conseillers agroforestiers

Des opérateurs-planteurs de haies

L'approche qualitative des plantations fait partie des motivations des opérateurs du réseau de l'Afac-Agroforesteries. En effet, chaque arbre planté s'inscrit dans un « projet de plantation » unique car adapté au sol, au climat, au paysage, aux enjeux de production et aux services écologiques attendus, à la conduite des arbres, etc. C'est le savoir-faire du conseiller agroforestier que d'élaborer ce projet de plantation à partir d'un diagnostic qui permettra de déterminer :

- des principes de localisation des éléments arborés sur le parcellaire de l'exploitation,
- des principes de composition des éléments arborés (physionomies, choix des essences),
- des principes de gestion (entretien, valorisation).

Pour élaborer ce projet de plantation, le conseiller agroforestier peut s'appuyer sur le guide technique PAGESA (Principes d'Aménagement et de Gestion des Systèmes Agroforestiers) produit par l'Afac-Agroforesteries en 2009, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture. Cet ouvrage constitue une base technique incontournable pour toute structure ou professionnel souhaitant initier une action en faveur du bocage.

Des opérateurs-animateurs

La plupart des opérateurs du programme mènent des animations pédagogiques et participatives auprès des jeunes (scolaires et étudiants) pour les sensibiliser au rôle fondamental de l'arbre champêtre et de la haie dans les territoires ruraux. Cela permet d'échanger concrètement sur l'action de planter, sur la multifonction du bocage (rôle pour l'écosystème et la biodiversité, pour l'agriculture, pour le paysage, …) et sur l'importance de le conserver, de le valoriser et de l'entretenir durablement. Les opérateurs n'ont pas seulement une mission opérationnelle de plantation mais ont surtout pour mission de fédérer les acteurs du territoire (usagers, agriculteurs, politiques, …) autour de la haie pour reconsidérer sa place dans un système paysager et agricole qui fait sens. Ce programme aide considérablement à fédérer les acteurs d'un territoire autour de l'arbre et joue le rôle d'un catalyseur.

Des opérateurs-formateurs

L'opérateur a pour mission de former et d'encadrer le « planteur » (c'est-à-dire le propriétaire foncier, qui peut-être une collectivité, un agriculteur, un particulier). Cette mission peut avoir lieu à plusieurs niveaux d'intervention :

- aide dans la conception du projet avec le choix des espèces en fonction du type de sol et des objectifs du planteurs, itinéraire technique pour la réalisation des travaux (préparation du sol, paillage, …).
- renseignement sur les contraintes réglementaires par rapport aux distances de plantation avec le voisin, aux réseaux routiers, …
- accompagnement aussi dans la maîtrise d'œuvre et le suivi de chantier (commande des fournitures et protections, des végétaux, …)
- suivi à plus long terme dans la gestion et l'entretien de la plantation

Formation in-situ donnée par la Chambre d'agriculture 17 dans ce programme

= Le taux de fidélité des opérateurs

Le nombre d'opérateurs ayant réitérés leur candidature après la saison 2014-2015 est de 37, ce qui représente 62% de la totalité des opérateurs. Presque tous les opérateurs ont répondu hormis ACCA Pradiers, COPAMO, et la Fédération des IGP Héraultaise (le CEN L-R est la structure qui prend le relais). Ce chiffre atteste d'une grande fidélité des opérateurs au programme «Plantons 1 million d'arbres en France». En effet, ce dernier est très attendu et suivi par les opérateurs, puisque qu'il n'y a que 1% des opérateurs qui choisissent de ne pas reconduire leur candidature d'une année sur l'autre et 30% des opérateurs du programme y ont répondu pendant 5 ans. Par ailleurs, les 38% de nouveaux opérateurs témoignent d'une bonne vitalité du programme. Il y a toujours un renouvellement avec des opérateurs intéressés, ce qui assure un plus grand recouvrement du territoire national et une diversité d'approche de l'arbre champêtre. Ce programme permet de faire grandir et de diversifier le réseau de l'Afac-Agroforesteries.

+ Les nouveaux entrants

Les nouveaux opérateurs au programme se répartissent en deux catégories. La première catégorie correspond à ceux qui ont déjà participé au programme antérieurement (15% de la totalité des opérateurs). Le retour de ces opérateurs dans le programme sont le résultat d'une relance générale qui a marché et d'une confiance réinstaurée (meilleure gestion du programme). La baisse de financements publics pour les plantations dans tous les territoires est aussi un facteur important qui fait revenir ces opérateurs dans ce programme d'aide. Parmi ces opérateurs certains avaient réalisé uniquement une animation de plantation, pendant la saison 2014-2015, sans avoir directement candidaté au programme. C'est le cas des opérateurs suivants : Les Jardins du Cygne, EARL Gobard et Terre&Cité. Ce type d'intégration au programme est intéressante et permet de mieux connaitre le nouvel opérateur et de s'assurer de sa bonne pratique en matière de plantation bocagère. Pour les saisons suivantes, il faut privilégier l'intégration de nouveaux opérateurs par les animations de plantation.
La deuxième catégorie de nouveaux opérateurs sont ceux qui n'ont jamais participé au programme et qui ne faisaient pas partie du réseau de l'Afac-Agroforesteries (22% de la totalité des opérateurs). On observe que le pourcentage de nouveaux opérateurs augmente d'année en année. En effet, pour la saison 2014-2015 il y avait 8 nouveaux opérateurs. Cela témoigne d'une bonne renommée du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» et du programme «Plantons pour la Planète». Cependant, il est important de veiller à ne pas faire rentrer trop d'opérateurs dans le programme car au delà d'un certain nombre d'opérateurs, la quantité d'arbres attribuée par opérateur n'est plus efficiente (nombre d'arbres à partager par trop d'opérateurs) et la gestion du programme devient trop lourde.

- Les abandons

Pour cette saison 2015-2016, sept opérateurs ont quitté le programme pour différents motifs : 4degrés plus / EARL Gobard / Ecoasis Familly (Olivier Coteau) / Ecosite22 Pays d'Auge / Fédération Départementale des Chasseurs de Seine Maritime / LDC Amont / Terre&Cité. Certains n'ont pas pu réaliser leur projet de plantation par manque de temps ou par manque d'engagement de la part de leur partenaires-propriétaires. Un autre opérateur, LDC Amont, a délégué les chantiers de plantation à un autre opérateur (la Chambre d'agriculture de la Sarthe), plus à même de faire le suivi et la gestion des dossiers. La majorité de ces opérateurs (plus de 90%) ayant abandonné le programme, sont de nouveaux entrants. Ils ont peu d'expérience en matière de plantation et pour certains (3/7) se sont également de très récentes associations. Ce sont ces deux facteurs qui expliquent l'échec des projets. Pour les saisons suivantes, l'Afac-Agroforesteries restera vigilante à faire rentrer de nouveaux opérateurs mais sans prendre trop de risques en leur attribuant trop d'arbres. Les nouveaux opérateurs devront faire leurs preuves sur deux ans avant de pouvoir candidater pour un bon quota d'arbres.

Les objectifs en nombre d'arbres des opérateurs

D'après le diagramme des «arbres prévus et arbres réalisés» 8 opérateurs (soit 14%) ont réalisé parfaitement l'objectif du nombre d'arbres à planter. 35 autres opérateurs (soit 59%) ont dépassé leur objectif de plantation. Le plus grand dépassement est de 3 292 plants demandés en plus, par Sylvagraire. Ce dépassement d'arbres, par rapport à ceux qui avait été conventionnés, s'expliquent par une retenue dès le départ du programme de 17% sur les arbres demandés par opérateur. En effet, 556 868 arbres ont été demandés par les candidats et seulement 454 620 ont été conventionnés. L'Afac-Agroforesteries ne pouvait pas avancer un nombre trop important d'arbres et a préféré diminuer le nombre d'arbres par opérateurs pour ainsi répartir de façon équilibrée l'offre sur les 3 ans du programme. Les 54 620 arbres conventionnés en plus des 400 000 arbres annuel est une marge intéressante à garder en prévision d'abandons d'opérateurs ou de sur-estimation d'arbres par d'autres opérateurs.

Et 24 opérateurs (soit 41%) n'ont pas atteint leur objectif de plantation, remettant en jeu, 85 911 plants. Dans ce lot, il faut compter 7 défections (soit 12% de la totalité des opérateurs).

Malgré ces écarts entre « arbres prévus et arbres réalisés » nous pouvons constater un bon équilibrage général du nombre d'arbres à planter entre tous les opérateurs. Ainsi sur les 454 620 arbres qui étaient prévus (annoncés dans les conventions entre l'opérateur et l'Afac-Agroforesteries) se sont 400 277 arbres qui ont été réalisés, soit 88%.

Entre deux programmes

Cette saison de plantation, 2015-2016 est charnière. Elle clôture à la fois le programme précédent (2013 à 2015) et ouvre sur le programme suivant (2016-2018). Ainsi depuis 2013, 1 million d'arbres ont été plantés, et 1 million d'arbres supplémentaires seront plantés d'ici avril 2018.

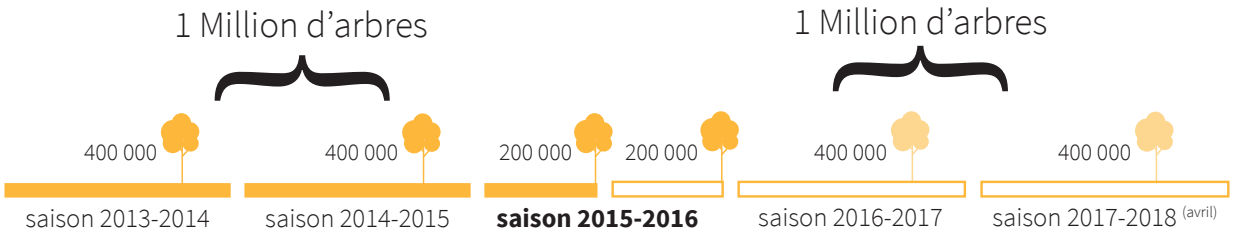

Sur la saison 2015-2016, malgré les 400 277 arbres réalisés dans le cadre du programme et 2 827 réalisés dans le cadre des animations (total 403 104), seulement 371 536 arbres ont été réalisés dans le cadre de la convention Afac-Agroforesteries-opérateur. La commission Afac-Agroforesteries a donc décidé d'imputer les 28 464 arbres restants (plantés mais non conventionnés) à la saison suivante. L'équilibrage global se fera sur l'ensemble des trois saisons de plantation.

Les objectifs des opérateurs : un équilibrage global

59 opérateurs
400 277 arbres

prévu **réalisé**

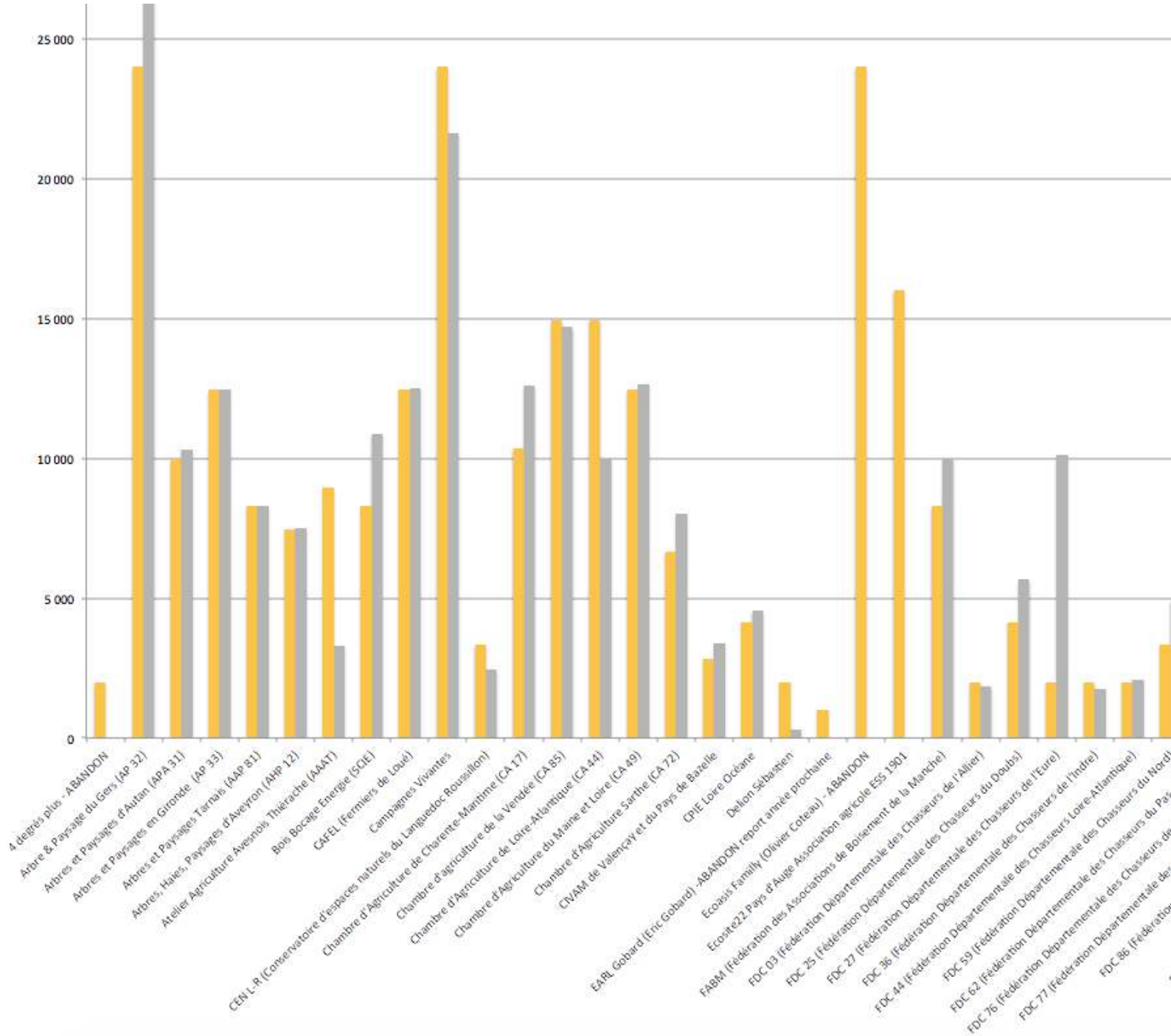

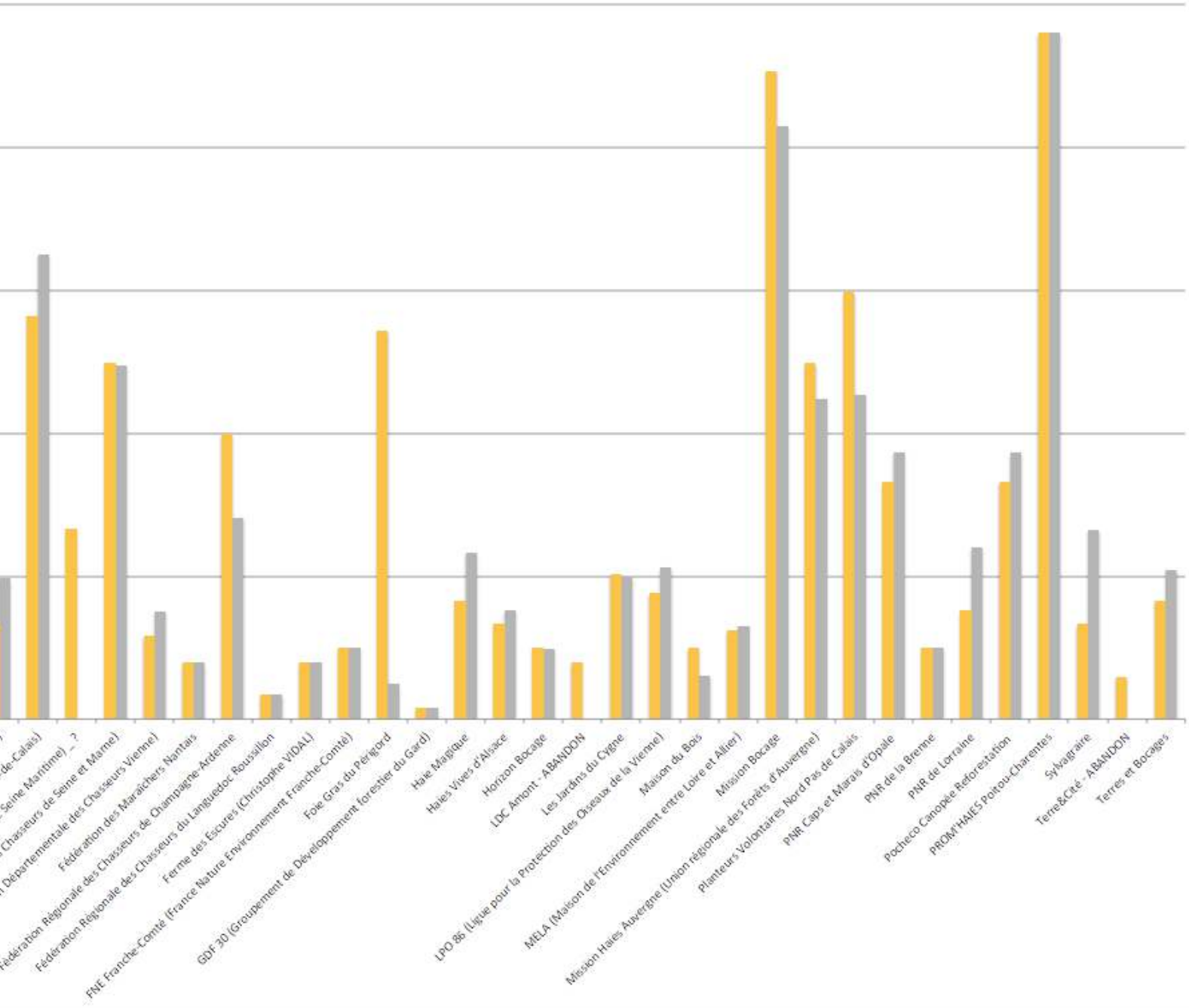
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne)
Fédération des Maraîchers Nantais
Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne
Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc Roussillon
Ferme des Escures (Christophe VIDAL)
FNE Franche-Comté (France Nature Environnement Franche-Comté)
Foie Gras du Périgord
GDF 30 (Groupement de Développement forestier du Gard)
Haie Majotique
Haies Vives d'Alsace
Horizon Bocage
LDC Amont - ABANDON
Les Jardins du Cygne
LPO 86 (Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne)
Maison du Bois
MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier)
Mission Bocage
Mission Haies Auvergne (Union régionale des Forêts d'Auvergne)
Planteurs Volontaires Nord Pas de Calais
PNR Caps et Marais d'Opale
PNR de la Brenne
PNR de Lorraine
Pocheco Canopée Reforestation
PROMHAIES Poitou-Charentes
Sylvagraire
Terre&Cité - ABANDON
Terres et Bocages

Carte des 59 opérateurs

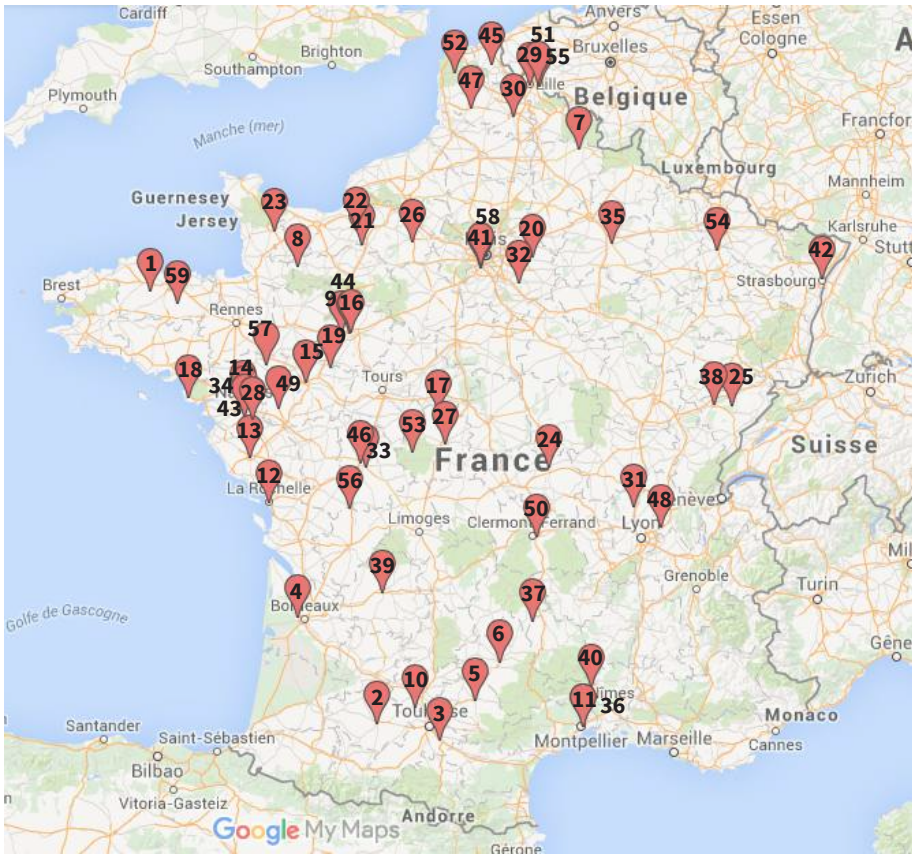

Carte de localisation des 59 structures du programme «Plantons 1 million d'arbre en France» saison 2015-2016

Légende

Liste des 59 opérateurs

1. 4 degrés plus - ABANDON
2. Arbre & Paysage du Gers (AP 32)
3. Arbres et Paysages d'Autan (APA 31)
4. Arbres et Paysages en Gironde (AP 33)
5. Arbres et Paysages Tarnais (AAP 81)
6. Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron (AHP 12)
7. Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)
8. Bois Bocage Energie (SCIE)
9. Coopérative Agricole Fermiers de Loué (CAFEL)
10. Campagnes Vivantes
11. CEN L-R (Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon)
12. Chambre d'agriculture de Charente-Maritime (CA 17)
13. Chambre d'agriculture de la Vendée (CA 85)
14. Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique (CA 44)
15. Chambre d'agriculture du Maine et Loire (CA 49)
16. Chambre d'agriculture Sarthe (CA 72)
17. CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle
18. CPIE Loire Océane
19. Delion Sébastien
20. EARL Gobard (Eric Gobard)
21. Ecoasis Familly (Olivier Coteau) - ABANDON
22. Ecosite22 Pays d'Auge Association agricole ESS 1901 - EXCLU
23. FABM (Fédération des Associations de Boisement de la Manche)
24. FDC 03 (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier)
25. FDC 25 (Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs)
26. FDC 27 (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure)
27. FDC 36 (Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre)
28. FDC 44 (Fédération Départementale des Chasseurs Loire-Atlantique)
29. FDC 59 (Fédération Départementale des Chasseurs du Nord)
30. FDC 62 (Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais)
31. FDC 76 (Fédération Départementale des Chasseurs de Seine Maritime)
32. FDC 77 (Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne)
33. FDC 86 (Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne)
34. Fédération des Maraîchers Nantais
35. Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne
36. Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc Roussillon
37. Ferme des Escures (Christophe VIDAL)
38. FNE Franche-Comté (France Nature Environnement Franche-Comté)
39. Foie Gras du Périgord
40. GDF 30 (Groupement de Développement forestier du Gard)
41. Haie Magique
42. Haies Vives d'Alsace
43. Horizon Bocage
44. LDC Amont
45. Les Jardins du Cygne
46. LPO 86 (Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne)
47. Maison du Bois
48. MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier)
49. Mission Bocage
50. Mission Haies Auvergne (Union régionale des Forêts d'Auvergne)
51. Planteurs Volontaires Nord Pas de Calais
52. PNR Caps et Marais d'Opale
53. PNR de la Brenne
54. PNR de Lorraine
55. Pocheco Reforestation
56. PROM'HAIES Poitou-Charentes
57. Sylvagraire
58. Terre&Cité
59. Terres et Bocages

III. LES PLANTATIONS

Cartes des 1 364 sites de plantation 2015-2016

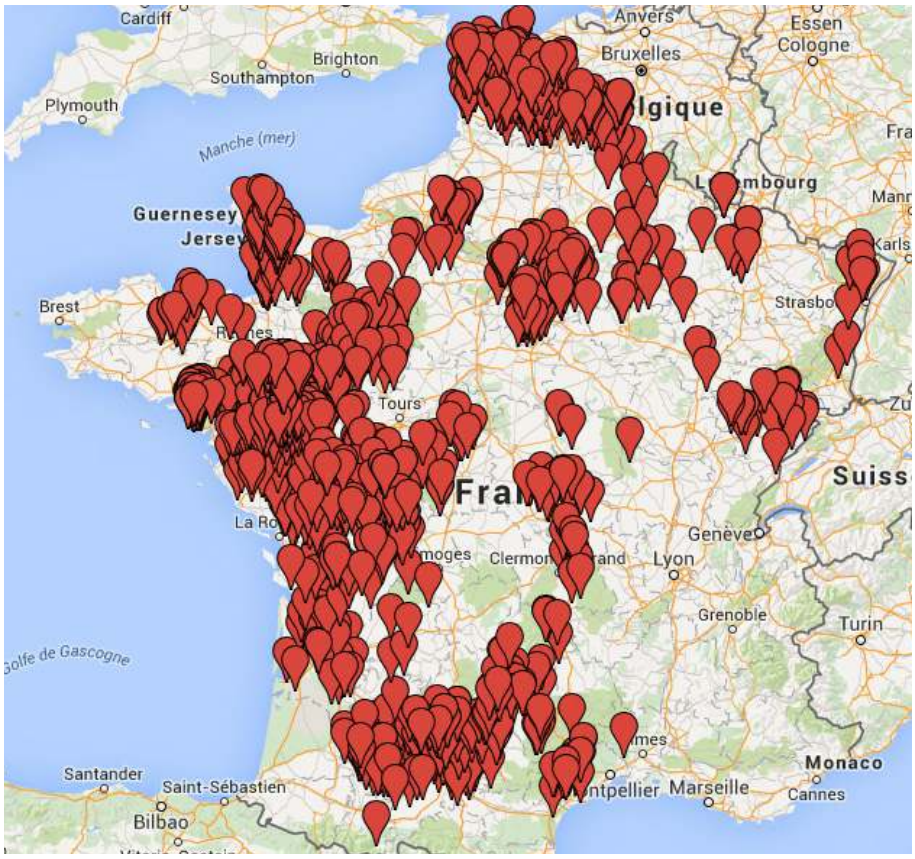

Carte des plantations des 400 000 arbres «Plantons 1 million d'arbres en France» saison 2015-2016

Légende

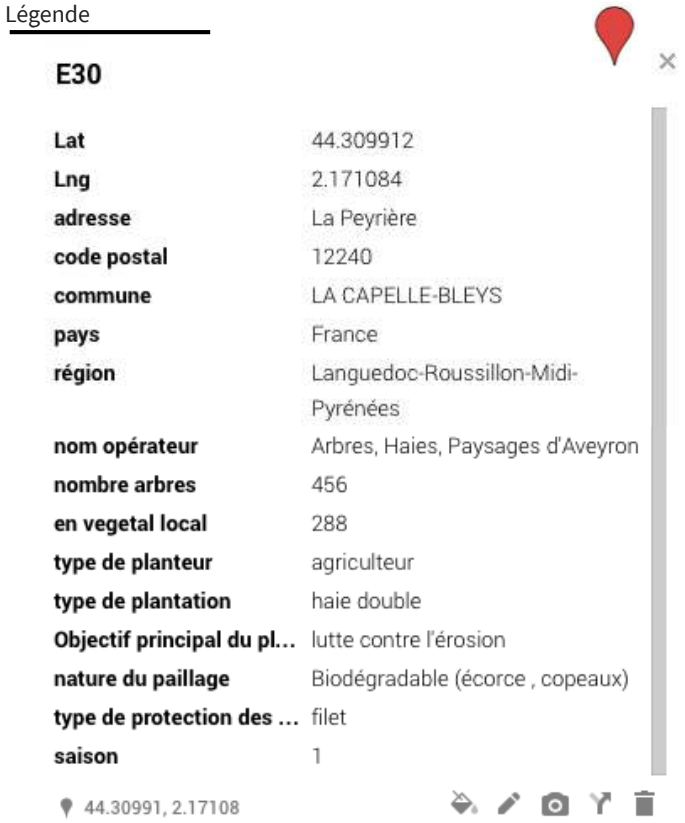

E30

Lat	44.309912
Lng	2.171084
adresse	La Peyrière
code postal	12240
commune	LA CAPELLE-BLEYS
pays	France
région	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
nom opérateur	Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron
nombre arbres	456
en vegetal local	288
type de planteur	agriculteur
type de plantation	haie double
Objectif principal du pl...	lutte contre l'érosion
nature du paillage	Biodégradable (écorce , copeaux)
type de protection des ...	filet
saison	1

44.30991, 2.17108

La répartition géographique des plantations

(la liste de coordonnées GPS de tous les sites de plantation est en annexe du rapport)
Cette saison de plantation a permis à **59 opérateurs** (dont 7 abandons) de planter **400 277 arbres** (sans comptabiliser les plants des animations) sur **1 364 sites** différents dans la France entière. La carte google map, ci-contre, permet d'analyser la répartition de ces plantations au niveau national, mais aussi d'extraire une analyse de l'aire de plantation et de la densité de plantation par opérateur et enfin une analyse régionale de la répartition des opérateurs et de leurs plantations. En naviguant dans la carte, chaque signet renseigne sur un site de plantation avec un champ d'informations précis : localisation, nom de l'opérateur, nombre d'arbres plantés (dont ceux en «Végétal local»), le type de propriétaire de la plantation et sa motivation à planter et enfin le type de protection et de paillage (cf : légende de la carte ci-contre).

A l'échelle nationale, les plantations sont majoritairement réparties tout au long de la façade Ouest de la France (à l'exception de la Bretagne, qui bénéficie d'un programme d'aide à la plantation Breitzh Bocage). De l'Aquitaine jusqu'à la Normandie, ce sont plus de la moitié de la totalité des plantations du programme qui sont réalisées par 29 opérateurs. Cinq autres grandes zones de plantation peuvent être identifiées sur le territoire national. Le deuxième bassin de plantation le plus important se situe en Midi-Pyrénées et jusqu'à la limite Sud Est. Avec 8 opérateurs, 20% des plantations du programme sont réalisées. A la pointe Nord de la France, la carte révèle une forte densité du nombre de sites de plantation avec 8 opérateurs. Cette zone correspond au quart des plantations du programme. Les trois autres zones géographiques de plantation sont nettement moins importantes que les précédentes. En effet, de la Lorraine jusqu'au bassin Parisien, 8% des plantations sont réalisées par 6 opérateurs. En Auvergne, 4% des plantations sont réalisées par 3 opérateurs. En sur la façade Est (Alsace Franche-Comté) ce sont 3% des plantations qui sont réalisées.

Aujourd'hui de grandes parties du territoire national ne sont pas couvertes par des opérateurs-planteurs. Ainsi, l'ensemble des territoires, de Marseille jusqu'à Dijon puis Orléans, restent écartés du programme.

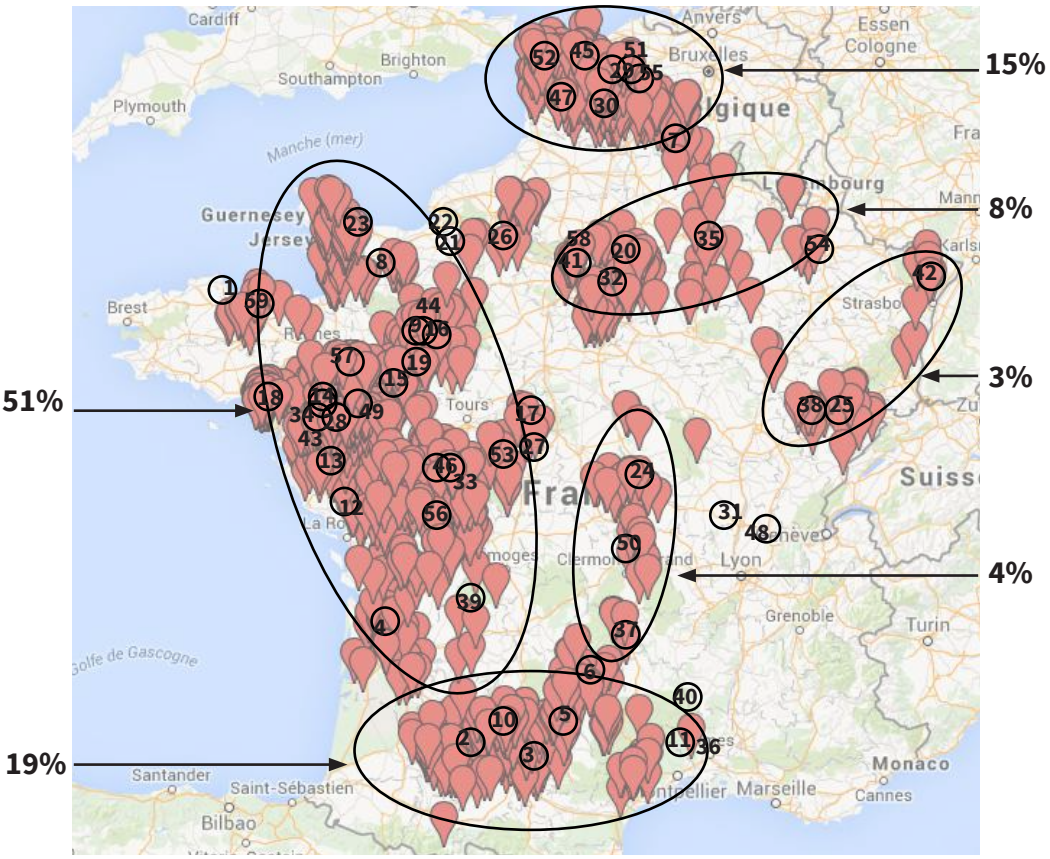

Carte des six grandes aires de plantation en France

Les aires de plantation et des densités de plantation par opérateur

Les diagrammes, ci-dessous, sont issus de la carte des aires de plantations, ci-contre, et donnent une analyse comparée sur le champ géographique de plantation (aire d'influence) par opérateur ainsi que leur densité de plantation, c'est-à-dire le nombre d'arbres plantés au Km2 par l'opérateur.

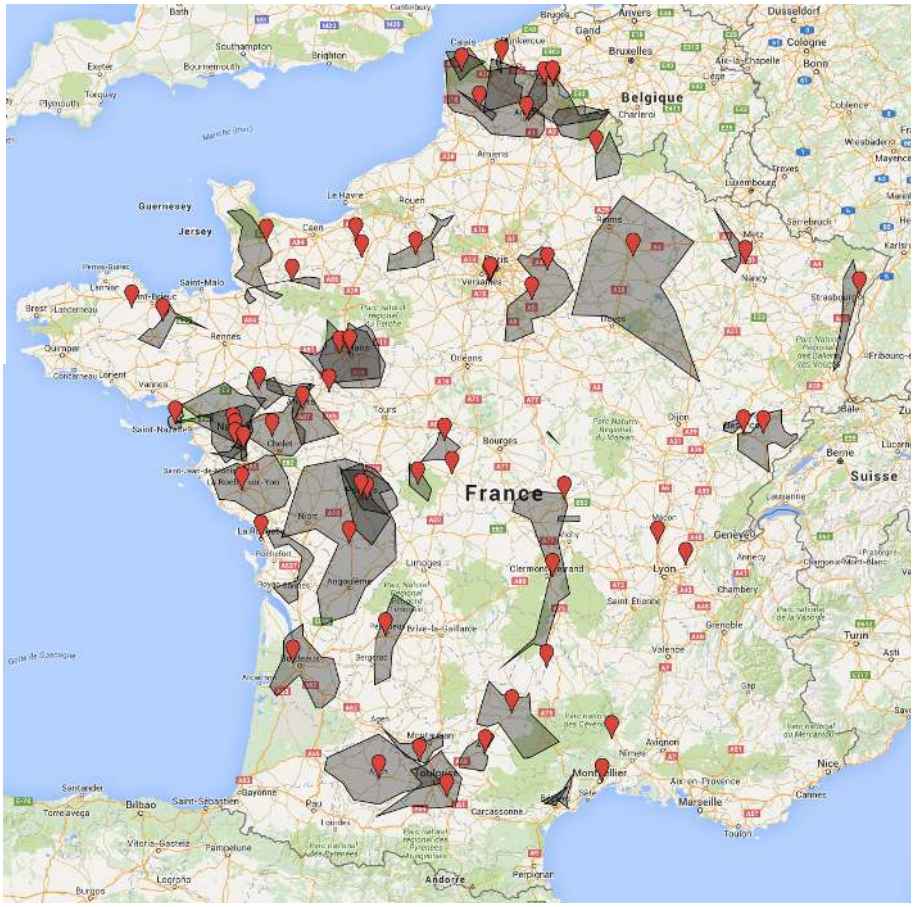

Carte des aires de plantations par opérateur

Les opérateurs à la plus grande aire d'influence

Prom'Haies Poitou-Charentes (14 523 km2), Arbres et Paysages du Gers (6 097 km2) appartenant à l'AFAHC Midi-Pyrénées et la Mission Haies Auvergne (4 976 km2) sont les opérateurs dont les aires de plantation sont les plus importantes. Leur champ d'action est très étendu, et ce, sur trois régions distinctes. Un focus sur chacun de ces opérateurs permet de comprendre leur ancrage territorial et les actions menées à des échelles régionales :

- l'AFAHC Midi-Pyrénées, est une association qui regroupe 8 structures : Arbres et Paysages d'Autan, Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron, Arbres et Paysages du Gers, Arbres et Paysages Tarnais, Campagnes Vivantes, Arbres et Paysages Hautes-Pyrénées et la Chambre d'agriculture de l'Ariège. Elle a pour objectif de mener des projets de concertation, d'information et de communication sur la haie champêtre et l'arbre hors-forêt, à l'échelle régionale. Elle a aussi pour vocation de favoriser les échanges entre les différentes structures adhérentes aux travers de journées techniques. C'est une version régionalisée de l'Afac-

Agroforesteries. Cette organisation recouvre le plus grand territoire de plantation.

- Prom'Haies Poitou-Charentes est une association qui promeut le maintien et le retour de la haie dans les territoires ruraux. Avec 30 ans d'expérience, elle est devenue une référence au niveau régional pour les différents acteurs de la haie grâce à des actions ciblées et adaptées à chaque territoire sur la replantation d'arbres hors-forêt. Du conseil technique pour la conception d'une haie à sa mise en œuvre et son entretien, Prom'Haies Poitou-Charentes accompagne des porteurs de projets tels que les agriculteurs, les collectivités, les particuliers, les scolaires, … dans les différents programmes mis en œuvre par les collectivités sur son territoire. Son aire d'influence est régionale.
- Mission Haies Auvergne est une association qui rayonne sur l'ensemble de la région Auvergne. Elle accompagne les gestionnaires du bocage et des agroforesteries (agriculteurs, propriétaires fonciers, collectivités, ...) pour la plantation de haies. Cette structure contribue à développer la gestion durable du bocage (mise en place de plans de gestion) et de valorisation du bois bocager (bois énergie, litière, paillage, ...). Mission Haies Auvergne donne également des formations à destination des agriculteurs, partenaires, collectivités, ...

Les opérateurs à la plus grande densité de plantation

Le Parc naturel régional Caps Marais d'Opale avec une densité de 14,6 fait partie des opérateurs qui ont planté massivement mais sur un territoire contenu. L'opération menée par le Parc naturel régional pour la saison 2015-2016 prolonge les opérations précédentes (opérateur engagé dans le programme depuis 2012 sans interruption). Elle consiste à accompagner les projets d'agriculteurs volontaires, dans le parc, pour réaliser des plantations de haies, de bandes boisées, d'alignements d'arbres ou d'arbustes sur leur exploitation agricole. Ces projets sont guidés techniquement par le Parc naturel régional (analyse des sites et des projets, schémas de plantation, suivi du chantier). Ces plantations permettent de reconstituer et de maintenir dans la durée des zones bocagères dans le Boulonnais, le Pays de Licques et la Vallées de l'Aa.

L'association Horizon Bocage est un opérateur qui plante très densément sur son territoire (densité=23). Cette structure, née il y a 3 ans, est exclusivement composée de bénévoles et a contribué à la plantation de 12 000 arbres sur un territoire regroupant plusieurs communes du sud Loire Atlantique. Dans un territoire situé entre vignoble, élevages et cultures, le bocage a souffert de plusieurs remembrements et les actions d'Horizon Bocage ont pour but de protéger l'existant et surtout de participer au renouveau de ce dernier.

Carte des plantations (2 452 arbres) d'Horizon Bocage, saison 2015-2016

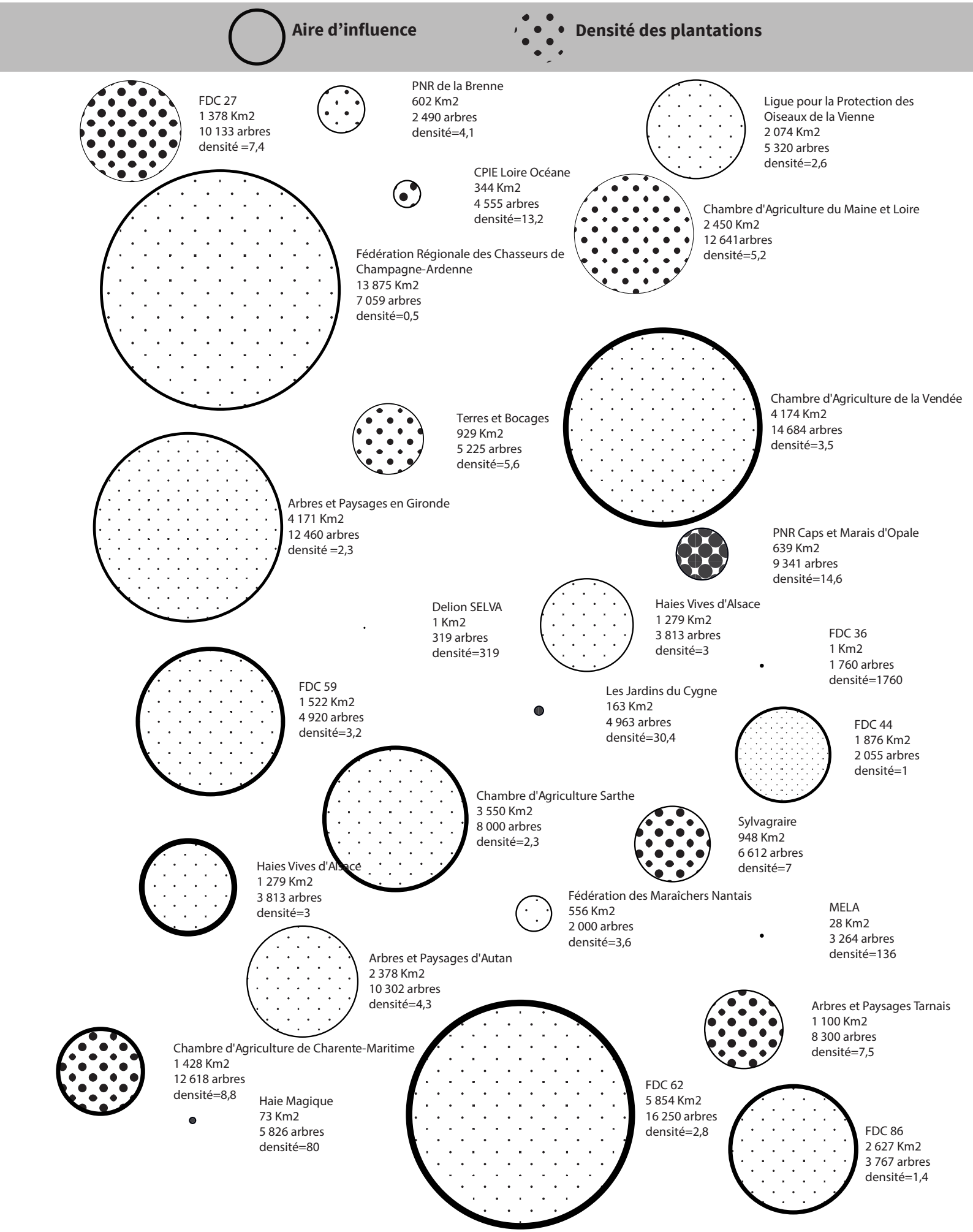
Aire d'influence
Densité des plantations
FDC 27
1 378 Km2
10 133 arbres
densité =7,4
PNR de la Brenne
602 Km2
2 490 arbres
densité=4,1
Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne
2 074 Km2
5 320 arbres
densité=2,6
CPIE Loire Océane
344 Km2
4 555 arbres
densité=13,2
Chambre d'Agriculture du Maine et Loire
2 450 Km2
12 641arbres
densité=5,2
Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne
13 875 Km2
7 059 arbres
densité=0,5
Chambre d'Agriculture de la Vendée
4 174 Km2
14 684 arbres
densité=3,5
Terres et Bocages
929 Km2
5 225 arbres
densité=5,6
Arbres et Paysages en Gironde
4 171 Km2
12 460 arbres
densité =2,3
PNR Caps et Marais d'Opale
639 Km2
9 341 arbres
densité=14,6
Delion SELVA
1 Km2
319 arbres
densité=319
Haies Vives d'Alsace
1 279 Km2
3 813 arbres
densité=3
FDC 36
1 Km2
1 760 arbres
densité=1760
FDC 59
1 522 Km2
4 920 arbres
densité=3,2
Les Jardins du Cygne
163 Km2
4 963 arbres
densité=30,4
FDC 44
1 876 Km2
2 055 arbres
densité=1
Chambre d'Agriculture Sarthe
3 550 Km2
8 000 arbres
densité=2,3
Sylvagraire
948 Km2
6 612 arbres
densité=7
Haies Vives d'Alsace
1 279 Km2
3 813 arbres
densité=3
Fédération des Maraîchers Nantais
556 Km2
2 000 arbres
densité=3,6
MELA
28 Km2
3 264 arbres
densité=136
Arbres et Paysages d'Autan
2 378 Km2
10 302 arbres
densité=4,3
Arbres et Paysages Tarnais
1 100 Km2
8 300 arbres
densité=7,5
Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
1 428 Km2
12 618 arbres
densité=8,8
Haie Magique
73 Km2
5 826 arbres
densité=80
FDC 62
5 854 Km2
16 250 arbres
densité=2,8
FDC 86
2 627 Km2
3 767 arbres
densité=1,4

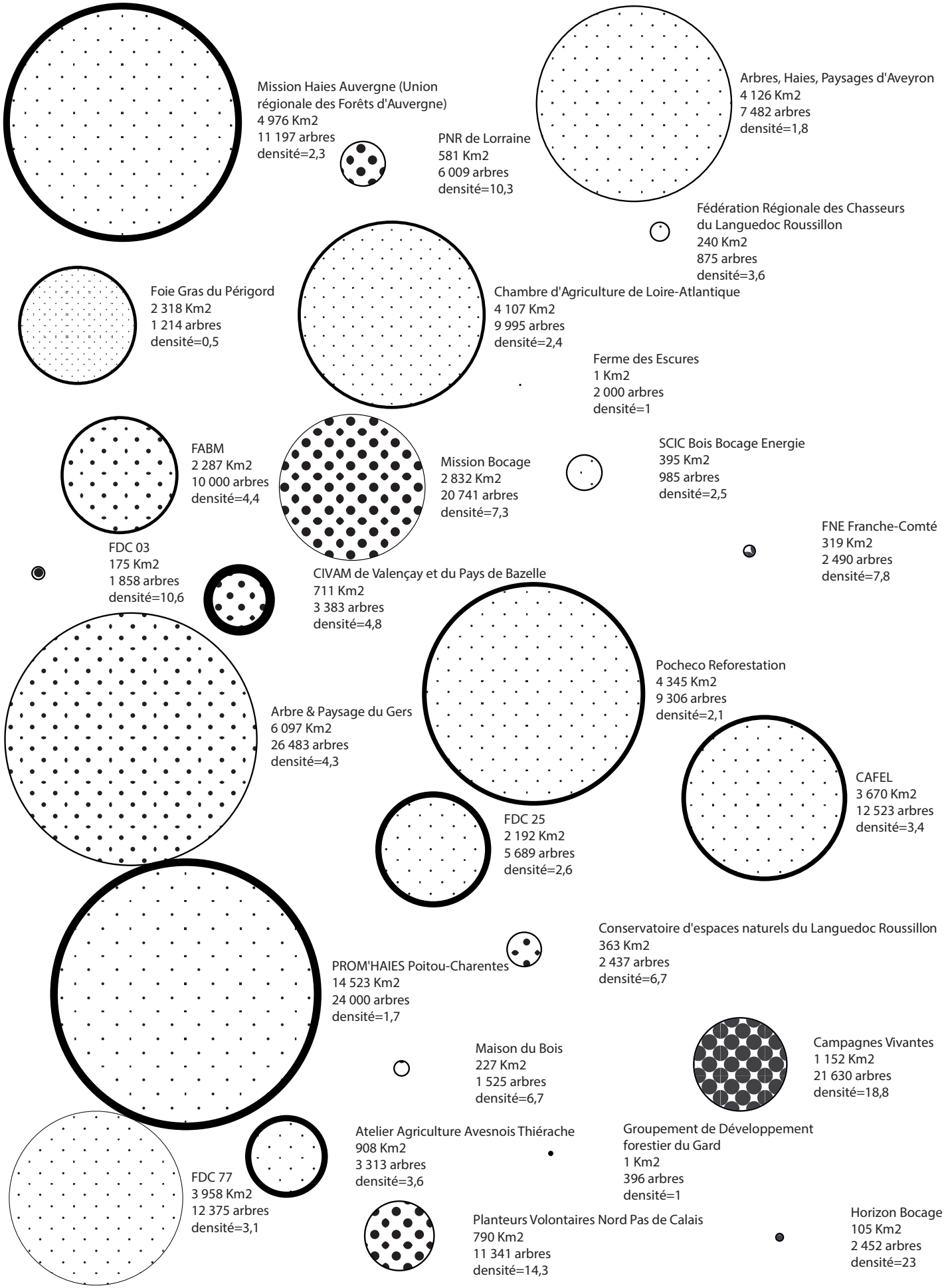
Mission Haies Auvergne (Union régionale des Forêts d'Auvergne)
4 976 Km2
11 197 arbres
densité=2,3
PNR de Lorraine
581 Km2
6 009 arbres
densité=10,3
Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron
4 126 Km2
7 482 arbres
densité=1,8
Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc Roussillon
240 Km2
875 arbres
densité=3,6
Foie Gras du Périgord
2 318 Km2
1 214 arbres
densité=0,5
Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
4 107 Km2
9 995 arbres
densité=2,4
Ferme des Escures
1 Km2
2 000 arbres
densité=1
FABM
2 287 Km2
10 000 arbres
densité=4,4
Mission Bocage
2 832 Km2
20 741 arbres
densité=7,3
SCIC Bois Bocage Energie
395 Km2
985 arbres
densité=2,5
FNE Franche-Comté
319 Km2
2 490 arbres
densité=7,8
FDC 03
175 Km2
1 858 arbres
densité=10,6
CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle
711 Km2
3 383 arbres
densité=4,8
Arbre & Paysage du Gers
6 097 Km2
26 483 arbres
densité=4,3
Pocheco Reforestation
4 345 Km2
9 306 arbres
densité=2,1
CAFEL
3 670 Km2
12 523 arbres
densité=3,4
FDC 25
2 192 Km2
5 689 arbres
densité=2,6
Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc Roussillon
363 Km2
2 437 arbres
densité=6,7
PROM'HAIES Poitou-Charentes
14 523 Km2
24 000 arbres
densité=1,7
Maison du Bois
227 Km2
1 525 arbres
densité=6,7
Campagnes Vivantes
1 152 Km2
21 630 arbres
densité=18,8
Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
908 Km2
3 313 arbres
densité=3,6
Groupement de Développement forestier du Gard
1 Km2
396 arbres
densité=1
FDC 77
3 958 Km2
12 375 arbres
densité=3,1
Planteurs Volontaires Nord Pas de Calais
790 Km2
11 341 arbres
densité=14,3
Horizon Bocage
105 Km2
2 452 arbres
densité=23

La répartition des plantations par opérateur et par région

Les diagrammes ci-dessous, sont issus de la carte des plantations nationales et donnent une analyse sur la répartition des plantations et sur l'implantation des opérateurs région par région.

Fusion des régions à mi-programme

Fin 2015, le grand projet de fusion des régions a reconfiguré l'organisation territoriale de la France. De 22 régions, la France est désormais composée de 11 régions (+ Corse). Cette réforme territoriale confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.
- Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes : Bordeaux
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : Lyon
- Région Bourgogne-Franche-Comté : Dijon
- Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : Toulouse
- Région Normandie : Rouen
- Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie : Lille
- Région Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine : Strasbourg.
- Collectivité territoriale Corse : Ajaccio
- Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur : Marseille - Région Pays de la Loire : Nantes
- Région Centre-Val-De-Loire : Orléans
- Région Ile de France : Paris
- Région Bretagne : Rennes

Face à cette recomposition des territoires et des pouvoirs publics, les opérateurs commencent à initier, par grandes régions des groupes de travail et d'échanges afin de retisser un réseau régional fort et identifié auprès des politiques. En effet, le développement de l'arbre champêtre et des agroforesteries dans chaque grande région est un enjeu majeur, aujourd'hui, qui préoccupe et mobilise beaucoup de structures. Le contexte territorial et politique, peut offrir des opportunités pour nouer de nouveaux partenariats avec les régions dans l'objectif de poursuivre ou de lancer des actions en faveur de l'arbre hors-forêt. Mais il y existe aussi la menace d'une non-reconnaissance des acteurs des territoires en faveur du bocage qui risque de mettre en péril des initiatives, souvent compliquées à mettre en place sur des territoires agricoles en crise. Pendant ces prochaines années, les opérateurs de la haie devront se réunir, se reconnaitre et écrire de nouvelles feuilles de route régionales pour se positionner au mieux auprès de politiques publiques.

Le top des régions

Pour cette saison 2015-2016, les 12 régions qui recomposent la France sont représentées par les 59 opérateurs engagés dans le programme. Ce résultat atteste de l'ampleur nationale de ce programme. Cependant, une analyse par région du nombre d'opérateurs présents et du pourcentage de plantations du programme qu'elle supporte montre une grande hétérogénéité dans la représentativité de ces régions. En effet, loin devant toutes les autres, les régions Pays de la Loire et Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon représentent à elles-seules, presque la moitié des plantations (45%) du programme. Plus de la moitié des opérateurs (37) y sont également implantés. La région Pays de la Loire est celle qui fédère le plus grand nombre d'opérateurs. En effet, 22% des opérateurs du programme sont sur cette région. Cependant, ce sont les régions Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon (un rapport de 2,4), Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (2) et Nord-Pas-de-Calais Picardie (1,9) où se plante les plus grandes quantités d'arbres par rapport au nombre d'opérateurs. Cette analyse recoupe celle sur les aires d'influence et des densités par opérateur.
La répartition géographique de ces plantations du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» est un reflet fiable des plantations qui s'effectuent aujourd'hui en France. Hormis la région Bretagne qui bénéficie d'aides massives de l'Europe, de l'État et de la Région. Les opérateurs présents sur cette région ne cherchent donc pas d'autres aides financières pour leurs opérations de plantations puisqu'elles sont entièrement prises en charge.

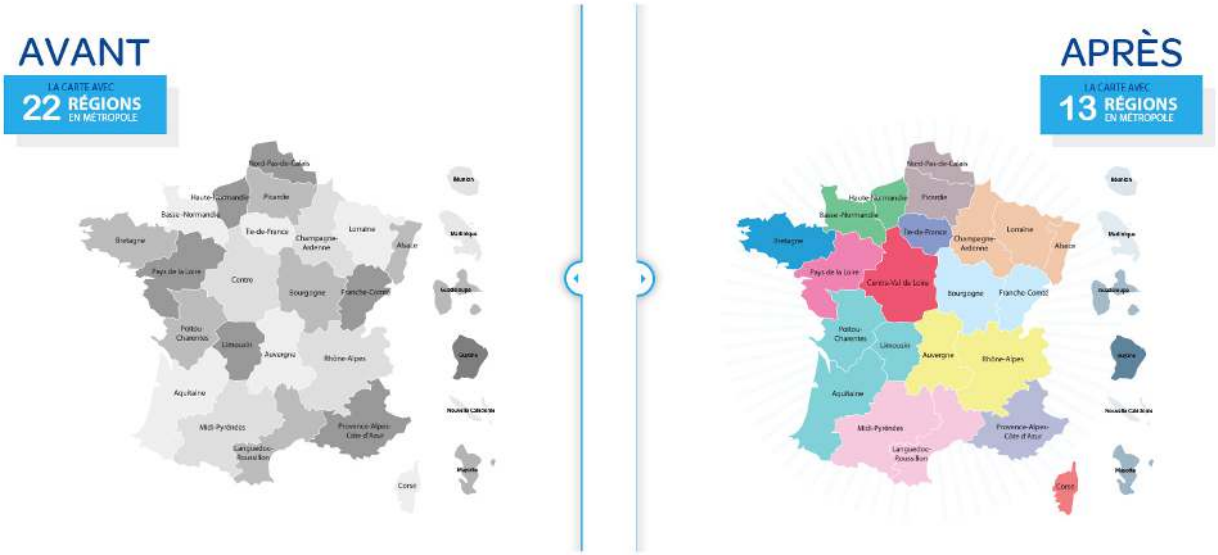
AVANT
LA CARTE AVEC
22 RÉGIONS
EN MÉTROPOLE
APRÈS
LA CARTE AVEC
13 RÉGIONS
EN MÉTROPOLE

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

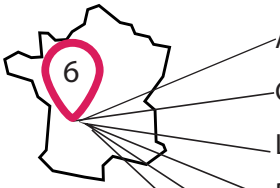

- Arbres et Paysages en Gironde - 3%
- Chambre d'agriculture de Charente-Maritime - 1%
- Ligue de Protection des Oiseaux de la Vienne - 1%
- Prom'Haies Poitou-Charentes - 6%
- Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne -1%
- Foie Gras du Périgord - 0%

12 %
49 198

Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon

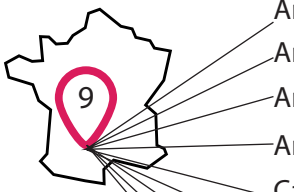

- Arbre & Paysage du Gers - 7%
- Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron - 2%
- Arbres et Paysages d'Autan - 3%
- Arbres et Paysages Tarnais - 2%
- Campagnes Vivantes - 3%
- Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc- Roussillon - 0%
- Ferme des Escures - 0%
- Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon - 5%
- Groupement de Développement forestier du Gard - 0%

22 %
89 991

Pays de la Loire

- CPIE Loire Océane - 1%
- Chambre d'agriculture de la Vendée - 3%
- Fédération Départementale des Chasseurs Loire-Atlantique - 1%
- Fédération des Maraîchers Nantais - 0%
- LDC Amont - 0%
- Mission Bocage - 5%
- Horizon Bocage - 1%
- Sylvagraire - 2%
- Chambre d'argriculture de la Sarthe - 3%
- Chambre d'agriculture de Loire Atlantique - 4%
- Chambre d'agriculture de Maine et Loire - 2%
- Coopérative des fermiers de Loué - 1%
- Delion Sébastien - 0%

23 %
92 055

Normandie

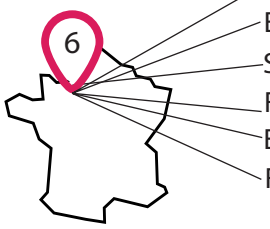

- Fédération Départementale des Chasseurs de Seine Maritime - 0%
- Ecosite22 Pays d'Auge - 0%
- SCIC Bois Bocage Energie - 3%
- Fédération des Associations de Boisement de la Manche - 2%
- Ecoasis Familly - 0%
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure - 3%

8 %
31 019

Centre

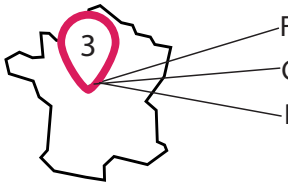

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre - 0%
CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle - 2%
PNR de la Brenne - 1%

3 %
12 250

Bretagne

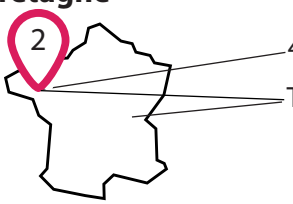

4 degrés plus
Terres et Bocages

1 %
5 225

Nord-Pas de-Calais Picardie

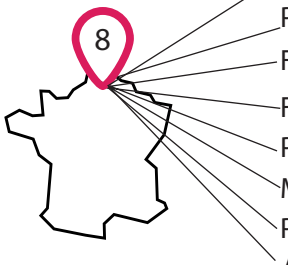

Les Jardins du Cygne -1%
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale - 2%
Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais - 4,2%
Fédération Départementale des Chasseurs du Nord - 1%
Planteurs Volontaires du Nord Pas de Calais - 3%
Maison du Bois - 0%
Pocheco Reforestation - 2%
Atelier Agriculture Avesnois Thierache - 1%

15 %
60 959

Île-de-France

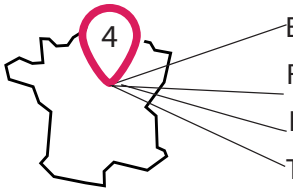

EARL Gobard - 0%
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne - 3%
Haie Magique - 1%
Terre&Cité - 0%

5 %
18 201

Alsace Lorraine Champagne-Ardennes

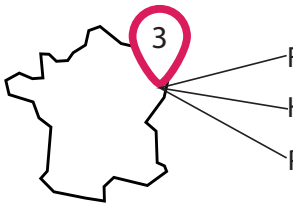

Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne Ardenne - 2%
Haies Vives d'Alsace - 1%
PNR de Lorraine - 1%

4%
16 881

Bourgogne Franche-Comté

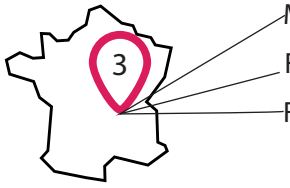

Maison de l'Environnement entre Loire et Allier - 1%
Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs - 1%
France Nature Environnement Franche-Comté - 1%

3 %
11 443

Auvergne Rhône-Alpes

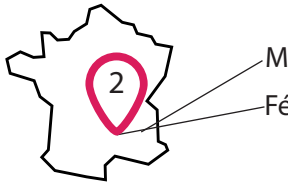

Mission Haies Auvergne (Union régionale des Forêts d'Auvergne) - 3%
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier - 0%

3 %
13 055

Le type de plantation

Au cours du programme de plantation, sur les 400 277 arbres plantés, la haie, qu'elle soit simple, double, ou sur talus, représente 92% des formes de plantations effectuées. Et la haie apparait à 87% sur l'ensemble des sites et des projets de plantation. Les opérateurs du programme plantent donc essentiellement de la haie. Les autres systèmes arborés sont minoritaires mais ont leur importance pour la diversification du paysage agricole.

La haie simple est le type d'agroforesterie le plus fréquent et représente plus de la moitié des plantations. C'est ensuite la haie double qui est utilisée sur 29% de la totalité des sites de plantation. En terme de nombre d'arbres plantés pour constituer ce type de haie, la haie double a une plus forte représentativité (hausse de 6%). Cela s'explique par une plus grande densité d'arbres plantés au mètre linéaire. Par contre, pour les autres formes arborées, comme l'agroforesterie intraparcellaire, le verger, l'alignement d'arbres ou l'arbre isolé, le taux de représentativité baisse quand il s'agit de quantité d'arbres. En effet, ces types de plantations sont nettement moins denses au mètre linéaire ou à l'hectare, comparé aux haies.

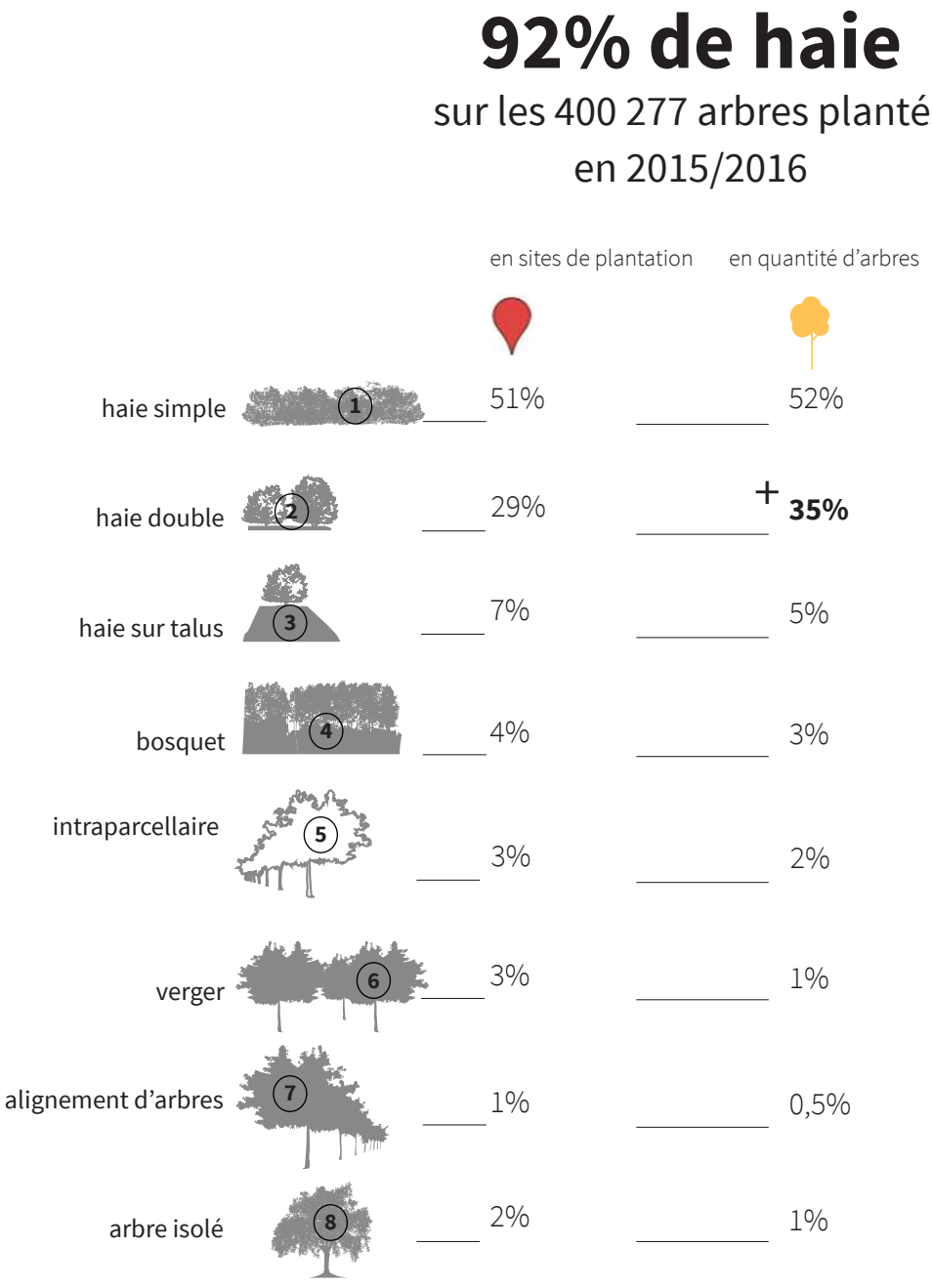

Les caractéristiques des formes bocagères

Les haies : ce terme regroupe tout élément linéaire comprenant une strate arbustive continue éventuellement associée à des arbres. Son emprise au sol doit être inférieure à 15 m de large et supérieure à 25 m de longueur. Ce groupement d'arbres et d'arbustes accompagné d'une ou deux bandes enherbées. La haie peut prendre plusieurs formes :

(1) • la haie simple : constituée d'une seule ligne de plantation
(2) • la haie double : constituée de deux lignes de plantation
(3) • la haie sur talus : plantation sur un talus

(4) ***Le bosquet :*** est une communauté végétale, un îlot d'arbres, composée principalement d'arbres, à forte densité et d'une hauteur d'au moins 5 m. Ces boisements sont situés hors-surface forestière. Ils peuvent être composés d'arbustes, de taillis, de cépées, d'arbres têtards, d'arbres de haut-jets, d'arbres morts.

(5) ***L'agroforesterie intraparcellaire :*** ce système associe, sur une même parcelle, culture, pâturage et arbres pour le bois d'œuvre. Ils sont plantés à large espacement pour laisser le passage d'engins.

(6) ***Le verger :*** c'est une parcelle plantée d'arbres fruitiers de plein-vent, c'est-à-dire dont la hauteur de tronc est supérieure à 1m60. La densité d'arbres doit rester inférieure à 100 arbres à l'hectare. Les arbres sont dispersés et présents en faible densité. La parcelle plantée peut être enherbée et donc pâturée ou fauchée. C'est le pré-verger.

(7) ***L'alignement d'arbres :*** est défini comme un ensemble de sujets arborés, la plupart du temps d'une même essence et organisé selon un schéma simple : la ligne et à espacement régulier. Il peut être multiplié pour varier l'effet ou créer un espace particulier. C'est ainsi que si les alignements routiers sont la plupart du temps double.

(8) ***Les arbres isolés :*** sont des arbres qui sont des marqueurs paysagers forts.

Ces définitions des formes agroforestières principales donnent une idée de leur structure et de leur morphologie. Malgré tout, ces caractéristiques communes produisent des paysages arborés très différents d'un territoire à un autre. Les types de plantations prennent une expression différentes dans chaque région et en fait leur spécificité. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette multiplicité de paysages :

- les différentes prédispositions climatiques (en Picardie, les charmilles constituent l'essentiel du bocage car c'est une essence qui résiste bien à l'humidité du territoire),
- la multiplicité de pratiques et de gestion d'un patrimoine arboré (arbres taillés en têtard ou laissés en port libre),
- les différentes productions agricoles d'un territoire (les mûriers pour élever les vers à soie, les châtaigneraies, les vergers pour le cidre...),
- la variété d'usages qu'ils soit culturels, sociaux, patrimoniaux ou paysagers (les platanes en bord de route pour avoir de l'ombre dans le Sud-Ouest, les alignements serrés en Pays de Caux).

Le bocage est un système de composition de l'espace agricole qui le rend vivant et reconnaissable par ses habitants. L'arbre apporte une mesure, une dimension à l'espace. Il donne une échelle humaine placé en bordure de chemins ruraux. Il est patrimoine paysager et arboré d'une commune qui a su le mettre en valeur. Il complexifie le paysage et le rend intelligible. Il fait partie d'une image commune à tous les acteurs d'un même territoire.

Verger de pommiers

Alignement d'arbres en bord de route

Parcelle d'agroforesterie intraparcellaire

Maillage bocager

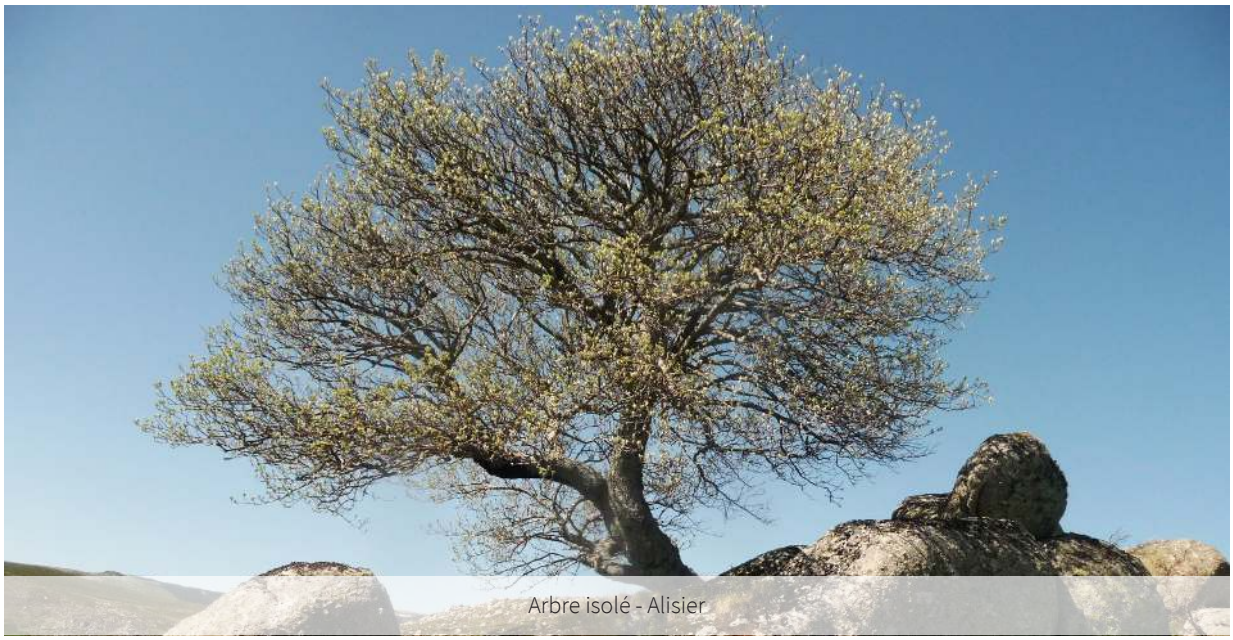

Arbre isolé - Alisier

Haie multistrates

Les projets de plantation

La diversité de types de plantation, décrite précédemment, correspond à une diversité de fonctions. En effet, ces formes arborées variées s'appliquent à des thématiques de plantation elles aussi très variées selon les enjeux du territoire d'action : rétablir une continuité bocagère (trame verte et bleue, corridors écologiques, …)/ favoriser les auxiliaires de culture / lutter contre la banalisation des paysages ruraux / protéger les parcelles pour les cultures ou l'élevage / lutter contre l'érosion / ... Les projets de plantation réalisés par les opérateurs mettent en avant des associations logiques entre formes bocagères et thématiques de plantation territoriale.
Le projet de plantation est mené par un conseiller agroforestier qui démarre le projet en posant les bonnes questions au propriétaire qui souhaite planter une haie. C'est-à-dire, quelles sont les motivations du planteur ? quels sont les effets recherchés de la plantation ? quel est le site de plantation (surface disponible, orientation, caractéristique du sol, ...)? quelles sont les réglementations qui s'appliqueront à la plantation ? Il apporte un appui technique de la conception à la réalisation jusqu'au suivi et sa gestion dans la durée.
Dans ce programme, l'objectif principal du propriétaire qui souhaite planter une haie est la **«préservation de la biodiversité»**. Cette motivation représente 32% des projets de plantation et 177 777 arbres ont été plantés dans ce but là.

Classement des objectifs principaux des planteurs du programme

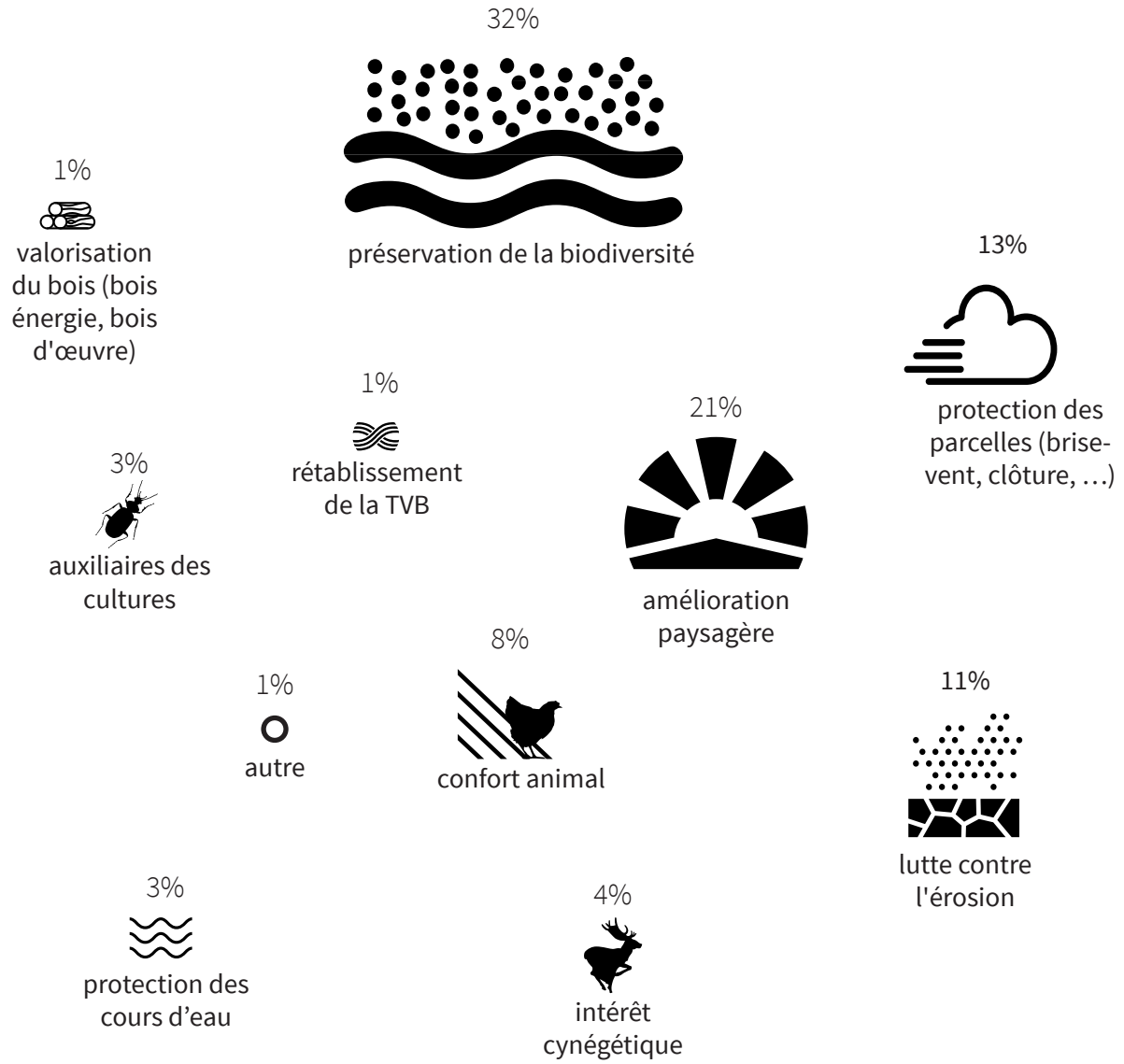

Plantation pour le confort animal

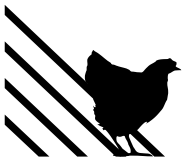

Le projet de plantation peut avoir pour objectif d'améliorer le bien-être animal dans des exploitations d'élevage de volailles, de cochons, d'ovins ou de bovins. Il serait intéressant de faire un focus sur le parcours à volailles, plantation en cours d'expansion. En effet, la plantation d'arbres peut favoriser la circulation des volailles dans le parc en limitant le sentiment de prédation. Les volailles se déplacent dans l'espace si elles ont suffisamment d'abris proches où elles pourraient se réfugier en cas d'attaque d'un prédateur. Sans abri, elles restent cantonnées au bâtiment d'élevage. Ainsi, arborer le parc avec des haies et des arbres isolés facilite la circulation des volailles dans l'espace. Dans une étude menée par l'Afac-Agroforesteries, intitulée CASDAR Parcours Volailles, différents types d'aménagements sur le parcours ont été imaginés. La localisation des arbres (périphérie, intérieur, proche du bâtiment...) et leur connexion prennent différentes configurations selon des objectifs de confort ou de production (bois d'oeuvre, arbres fruitiers).

L'objectif de plantation «confort animal» représente 8% des projets de plantation du programme.

Dans la Sarthe

La CAFEL (Coopérative agricole des Fermiers de Loué) avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture de la Sarthe, a mené un projet de plantation d'un parcours à volaille au lieu-dit La Vieille Cour chez l'éleveur M. Gaël Guettier dans le cadre du programme. La démarche est initiée par l'agriculteur et la CAFEL dans le cadre de la construction d'un bâtiment 400 m2 destiné à la production sous signes de qualité (Label Rouge) de Volailles : poulets, pintades, dindes. Le permis de construire et le cahier des charges de la CAFEL(qui est plus exigeant que le cahier des charges Label Rouge national) impliquent un volet paysager comprenant une démarche d'insertion dans le paysage mais également un aménagement du parcours de 2ha au total capable de répondre aux attentes.

Le diagnostic du site fait apparaître une importante exposition visuelle lointaine ainsi qu'aux vents dominants et une absence d'ombrage pour les animaux. Le projet de plantation comporte trois types de haies :

60 m - Les haies basses taillées devant le bâtiment facilitent la sortie des volailles. Ce sont des éléments de guidage qui prennent la forme d'un peigne et sont situés à proximité du bâtiment et des trappes de sorties pour les protéger des vents dominants.

70 m - Les haies au nord, ont pour fonction de protéger la construction du vent froid et donc de réduire les coûts de chauffage (émission de carbone issu de la combustion du gaz).

300 m - Les haies champêtres pluristrates hautes complètent la protection contre le vent, produisent du bois, assurent un ombrage sur le parcours et améliorent le confort des animaux. Ces plantations réparties largement sur la parcelle créent un environnement rassurant pour les volailles qui viendront y picorer. En effet, les poulets n'utilisent pas la totalité de la surface du parcours par manque d'aménagements sur la parcelle. Cela permet donc de répartir les volailles sur la totalité de la prairie.

Plantation pour les auxiliaires de culture

La haie peut jouer un rôle pour limiter l'action des ravageurs sur les cultures en hébergeant une grande quantité d'auxiliaires de cultures. La haie est une zone d'abri. Les animaux et les insectes y circulent facilement, s'y nourrissent et y habitent. C'est un milieu très riche sur le plan faunistique. Parmi les habitants des haies on compte l'hermine, la fourmis, la musaraigne, la coccinelle ou le carabe, ... Ce sont des prédateurs qui peuvent limiter la pullulation des ravageurs de cultures. Par exemple, l'hermine mange des rats taupiers (surtout en Auvergne) ou la coccinelle les pucerons. L'avantage de ces auxiliaires de culture c'est qu'elles ne sont pas spécialisées sur un type de ravageur contrairement aux pesticides. Cependant ces habitants de la haie, sont exigeants. Il faut que leur habitat soit bien structuré et diversifié, le maillage bocager doit être assez dense et continu. Aussi comment planter une haie dans un objectif de favoriser les auxiliaires de cultures ?

Cet objectif de plantation représente seulement 3% des projets de plantation du programme. Mais cela s'explique par le fait que le rôle «**auxiliaires de culture»** de la haie est souvent contenu dans l'objectif «protection de la biodiversité».

En Franche-Comté

Le projet de plantation mené par la FNE Franche-Comté, pour cette saison 2015-2016, donne un bon aperçu d'un projet de plantation dont l'objectif principal du propriétaire-agriculteur est de créer un milieu favorable aux auxiliaires de cultures par la plantation d'une haie. Le projet prend forme sur une prairie de fauche de 5,9 ha à Villers-Buzon.

Cette parcelle est située à proximité d'une zone de grandes cultures en expansion ces dernières années : arrachage des haies et des buissons présents au milieu des parcelles, suppression des clôtures pour élargissement des parcelles agricoles, reconversion des prairies pâturées en cultures céréalières, taille « au carré » des haies encore présentes en limite des cultures conduisant à leur disparition progressive. Aujourd'hui les éléments paysagers à vertu écologique s'avèrent isolés les uns des autres (bois, haies, buissons...). L'enjeu de corridor écologique est ici, très fort.

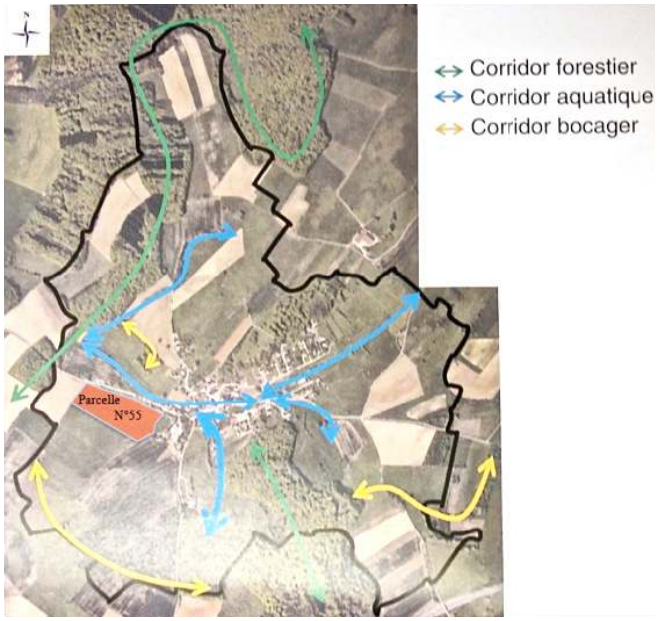

L'objectif principal de la plantation est de développer ces haies champêtres en tant que corridor écologique bocager dans un secteur où les éléments paysagers s'uniformisent, sont cloisonnés et s'appauvrissent au point de vue biologique. Ces haies favoriseront les échanges génétiques faune et flore et le déplacement des espèces entre le bois de Chanoye (Sud-Est des Marnières) et le bois de la Pommerade (situé au Nord-Ouest). Elles seront constituées d'essences locales de différentes strates. L'élément «haie» est, dans ce projet, considéré dans une échelle plus large que la parcelle, lui donnant ainsi un rôle majeur dans la structuration écologique du territoire et dans la circulation des espèces sauvages.

Plantation achevée sur la parcelle n°55 de Villers-Buzon.

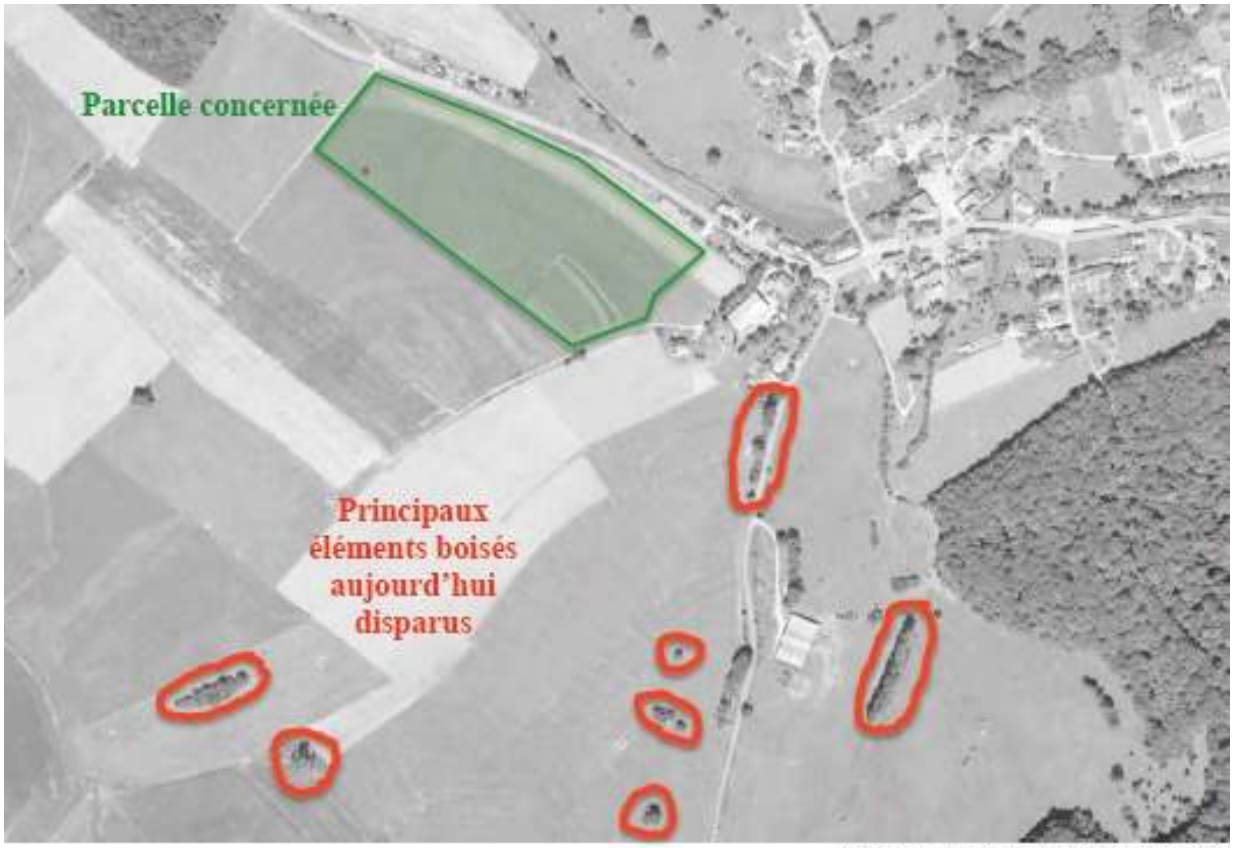

Photographie aérienne de 1987

Plantation pour la lutte contre l'érosion

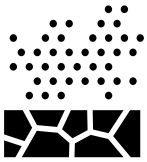

La plantation de haies peut jouer un rôle important dans la lutte contre l'érosion des sols. En effet, il a été observé que l'arasement des haies conjugué au ruissellement et aux fortes précipitations entraîne le départ de terre sur des parcelles en pente ou en ruptures de pente. Les éléments fertiles du sol sont emportés loin de la parcelle cultivée provocant une baisse des rendements. L'arbre champêtre joue pourtant un rôle structurant pour un système agricole. En effet, quand il est disposé perpendiculairement à la pente, il peut freiner et capter une partie des eaux de pluie arrivant en amont. Les types d'enracinements sont très importants pour ces plantations car c'est cette partie de l'arbre qui permet d'infiltrer l'eau ruisselée. Pour obtenir cet effet d'infiltration, il est nécessaire de composer une haie aux essences ayant des systèmes racinaires variés qui permettront :

- de stocker les éléments minéraux lessivés sur les terres grâce à un système racinaire fasciculé, c'est-à-dire emprisonnant un volume de terre important avec de nombreuses racines de tailles variées (prunier, viorne, tilleul, charme, érable champêtre).
- de capter l'eau écoulée grâce à un système racinaire traçant, c'est-à-dire des racines superficielles (saules, cornouiller, prunellier).
- d'améliorer la pénétration de l'eau en profondeur et de s'ancrer durablement dans la pente grâce à un système racinaire pivotant s'ancrant profondément dans le sol (poirier, sorbier, châtaignier, ...)

Ainsi, l'arbre situé dans l'espace agricole, joue le rôle de barrière de rétention d'eau et fait complètement partie du système agronomique.

Dans ce programme, **11% des projets de plantation** ont été réalisés dans cet objectif là **par 17 opérateurs différents** situés dans des régions différentes de France. **La SCIC Bois Bocage Energie** est la structure qui a réalisée le plus de projets de plantation de haies pour lutter contre l'érosion. Ce ne sont que des haies sur talus. Ce type de plantation est caractéristique du bocage normand. Un exemple de projet de plantations, réalisé sur la saison 2015-2016, permettra d'illustrer ce rôle que la haie peut jouer dans le milieu agricole :

Dans l'Avesnois

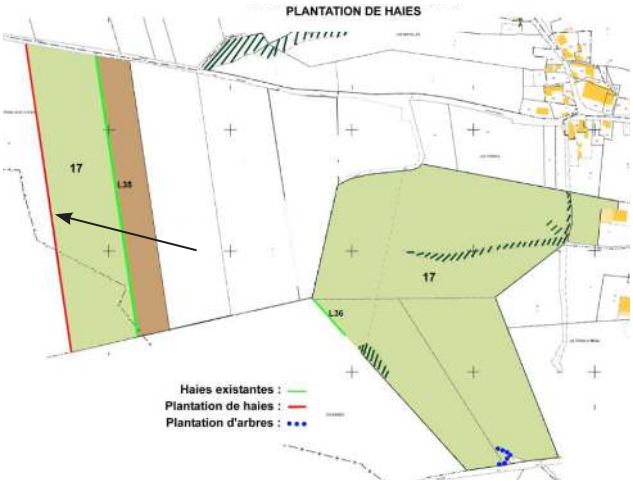

Les particularités naturelles de la Thiérache comme sol argileux, imperméable, qui conserve l'humidité et ses précipitations abondantes font de ce territoire vallonné, un pays vert et toujours humide. Les haies et plus particulièrement les charmes têtards et les charmilles (bocage traditionnel exceptionnel de l'Avesnois) jouent donc un rôle prépondérant dans la régulation des eaux des prairies patûrées par les vaches (maroilles). L'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT), est une structure qui agit en faveur du bocage sur ce territoire. Elle a menée un projet de plantation de haie pour lutter contre l'érosion des sols d'une prairie temporaire au Gaec de la Petite Prée (exploitation laitière et ovine en biologique). Située sur le plateau en limite des terres de l'exploitation, il a été constaté à plusieurs reprises sur le milieu de la parcelle des coulées de boue. La plantation aura donc pour rôle d'éviter ces lessivages de terre et elle protégera la prairie en conduite biologique des risques de dérive des traitements du voisin. La plantation aura aussi un « petit » effet brise-vent pour la prairie.

Haie vigoureuse, plantée il y a quelques années au Gaec de la Petite Prée

Plantation pour la protection des parcelles (brise-vent, …)

Une haie brise-vent est une association judicieuse d'arbres et d'arbustes feuillus de tailles et d'essences différentes. Son rôle est de filtrer le vent qui est alors ralenti sur 15 à 20 fois la hauteur de la haie. Par exemple, une haie de 3 mètres de hauteur protégera la parcelle sur une distance égale à 50 mètres. Son implantation, perpendiculaire aux vents dominants, permet de :

- protéger les cultures contre le vent et la grêle qui peuvent coucher et déchirer les cultures.
- limiter l'évapotranspiration des plantes. En effet, le vent entraîne la fermeture des stomates, ce qui se traduit par une moindre photosynthèse et une plus grande consommation d'eau. La présence d'une haie brise-vent permet donc un gain de rendement et une économie d'eau.
- modifier les paramètres micro-climatiques de la parcelle qui interviennent sur la croissance des plantes.

En outre, la haie limite la variation de température journalière, ce qui augmente la précocité des cultures et elle constitue un écran solaire qui réfléchit le rayonnement sur les cultures, favorisant ainsi la photosynthèse.

Dans ce programme, **13% des projets de plantation** ont été réalisés dans l'objectif de protéger les parcelles culturales **par 27 opérateurs différents** situés dans des régions différentes de France. C'est l'un des objectifs de plantation le plus partagé par les opérateurs du programme.

En Alsace

Le projet de plantation est conduit par l'association Haies Vives d'Alsace chez l'agriculteur Julien Scharsch, EARL Terre et Vie. Il s'agit d'une plantation de haies brise-vent dans un contexte de grandes cultures sur la commune de Saessolsheim. Ce domaine de 50 hectare est une exploitation de légumes bio de plein-champ. Soucieux de l'environnement, l'agriculteur souhaite planter des haies pour favoriser la biodiversité au sein de ses parcelles, limiter le risque de maladies ainsi que la propagation de pesticides depuis les champs voisins. Plus précisément, le projet de plantation se concrétise en deux haies à deux rangs, positionnées en haut de versant et permettre de lutter contre le vent du Nord-Ouest. Situées en bordure de parcelle, ces haies font office de brise-vent et protègent les cultures contre les pesticides propagés par les agriculteurs à proximité. Il y a d'autres avantages des haies à deux rangs :

- Lors de futures opérations de recépage ou de rabattage, il est judicieux de n'intervenir en alternance que d'un côté de la haie. Ainsi la haie conserve globalement sa fonctionnalité.
- Une petite ambiance de sous-bois permet d'y accueillir une faune favorable. Il est également possible d'y laisser du bois mort, habitat pour les espèces saproxylique.

Implantation 1 rang – haie F

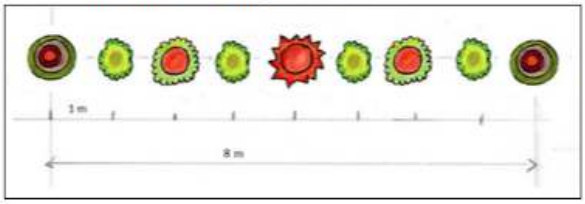

Alisier torminal (Sorbus torminalis)
Cormier (Sorbus domestica)
Merisier (Prunus avium)
Poirier sauvage (Pyrus pyraster)
Alisier torminal (Sorbus torminalis)
Charme (Carpinus betulus)
Chêne sessile (Quercus petraea)
Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)
Peuplier noir (Populus nigra)
Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)
Charme (Carpinus betulus)
Chêne sessile (Quercus petraea)
Erable champêtre (Acer campestre)
Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)
Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)

Implantation 2 rangs – haie H

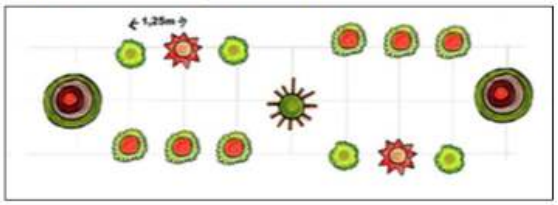

Cornouiller mâle (Cornus mas)
Fusain d'Europe (Euonimus europeaeus)
Noisetier (Corylus avellana)
Prunier myrobalan (Prunus cerasifera)
Sureau noir (Sambucus nigra)
Camérisier à balai (Lonicera xylosteum)
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
Epine-vinette (Berberis vlgaris)
Eglantier (Rosa canina)
Groseillier rouge (Rubus rubrum)
Nerprun purgatif (Rhamnus cathartica)
Prunellier (Prunus spinosa)
Troène commun (Ligustrum vulgare)
Viorne obier (Viburnum opulus)
Viorne lantane (Viburnum lantana)

Paysage désertique des grandes cultures, à Saessolsheim

IV. LES ESSENCES

Nombre d'espèces pour une grande diversité végétale

Au total, pour cette saison de plantation, ce sont **173 espèces différentes** qui ont été plantées. Cela représente pratiquement l'ensemble des essences que l'on trouve dans le bocage en France avec cependant quelques espèces allochtones. Et la quasi totalité de ces espèces sont des feuillus (à l'exception de quelques résineux qui ne représentent que 0,05% des arbres plantés). Cette diversité d'essences d'arbres et d'arbustes exprimée par le nombre d'espèces est une dimension évidente de la biodiversité. Cette diversité, nous la retrouvons à l'échelle nationale, avec 173 essences différentes plantées, mais aussi à l'échelle des plantations car le nombre moyen d'espèces utilisées par les opérateurs est de 33. Et le plus grand nombre d'essences différentes plantées par un seul opérateur est de 83. Cette diversité, dans les haies et les arbres champêtres, permet aussi une multiplication des interactions avec les êtres vivants (faune, insectes auxiliaires, ...) qui préservent et développent les écosystèmes variés. L'association de plusieurs espèces ou le cortège végétal, proposé dans une séquence de plantation, présente bien des avantages : meilleur garnissage, résistance aux maladies et parasites, meilleur équilibre écologique et harmonie paysagère au cours des saisons... C'est pour cela qu'une plantation de haie doit être composée de 5 à 20 espèces différentes.
Ainsi, cette grande diversité végétale, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle des plantations, qui apparaît dans le bilan de cette campagne est révélatrice de la qualité des haies et de toutes les structures arborées qui sont plantées cette saison.

Le top des essences et leur représentativité

Sur la saison 2015-2016, le Cornouiller est l'essence la plus plantée par les opérateurs. Elle est présente sur plus de 10% de la totalité des plantations. Au sein de l'espèce Cornouiller, c'est le Cornouiller sanguin qui est l'espèce dominante (elle représente à elle seule 9,45% des plantations), le Cornouiller mâle est beaucoup moins fréquent.
Le Charme (9%) et le Troène (8%) arrivent en suivant. Ces trois essences, sont à elles-seules, les 30% des essences constitutives des plantations du programme.

Par ailleurs, en regroupant certaines espèces on s'aperçoit que leur représentativité dans le classement des espèces les plus plantées augmente considérablement. C'est le cas par exemple du Saule. En effet, le premier Saule à apparaître dans le classement est le Saule Marsault (0,43%, 39ème place). Mais si l'ensemble des 8 espèces de Saules présents dans la liste des espèces plantées pour ce programme sont réunies sous une seule grande espèce «Saule» alors il apparait que cette essence est en réalité utilisée beaucoup plus fréquemment. Le Saule représente alors 1,37% (soit 20 places supplémentaires) des essences plantées dans ce programme. Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte la globalité des sous-espèces pour établir une réelle représentativité de la fréquence d'utilisation d'une espèce dans les plantations bocagères. C'est le cas pour d'autres espèces que le Saule comme en témoigne les schémas sur les pages suivantes.

Choix des essences par rapport aux conditions bioclimatiques

Le choix des essences pour un projet de plantation dépend de plusieurs facteurs, dont celui des conditions bioclimatiques de la région et plus précisément du site où a lieu la plantation. En effet, avant de concevoir une séquence adaptée à un site de plantation il faut au préalable faire une analyse pour déterminer : l'altitude, la pluviométrie, les vents dominants, les gelées précoces. Il est également important de connaitre la nature du sol par une analyse pédologie. Prenons l'exemple de l'Auvergne, les conditions des montagnes d'Auvergne sont difficiles : des sols granitiques ou volcaniques sensibles au sec, le climat est montagnard et les précipitations parfois limitées (< 850 mm) sur les Planèzes. Enfin, l'exposition aux vents est permanente de part la situation en plateau. Il est donc nécessaire de connaitre le type de végétation qui est capable de résister à ces conditions pédoclimatiques. Les essences envisageables sont des essences feuillues principalement :

- Arbres : Frêne, Tilleul, Érable plane ou sycomore, Merisier des bois, Bouleau.
- Arbustes : Sorbier des oiseaux, Alisier blanc, Saule marsault, Érable champêtre, Prunier sauvage, Sureau, Poirier sauvage, Noisetier, Viorne lantane, Cornouiller sanguin, ...

Le top de 23 espèces

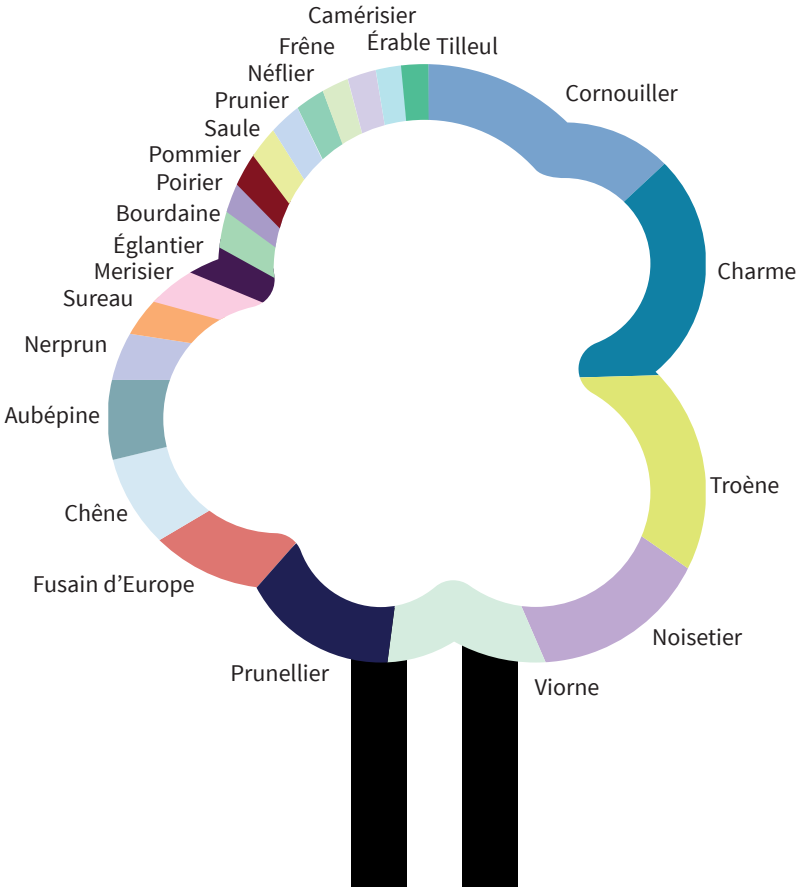

Schémas des 23 espèces les plus plantées sur la saison 2015-2016

La représentativité des espèces

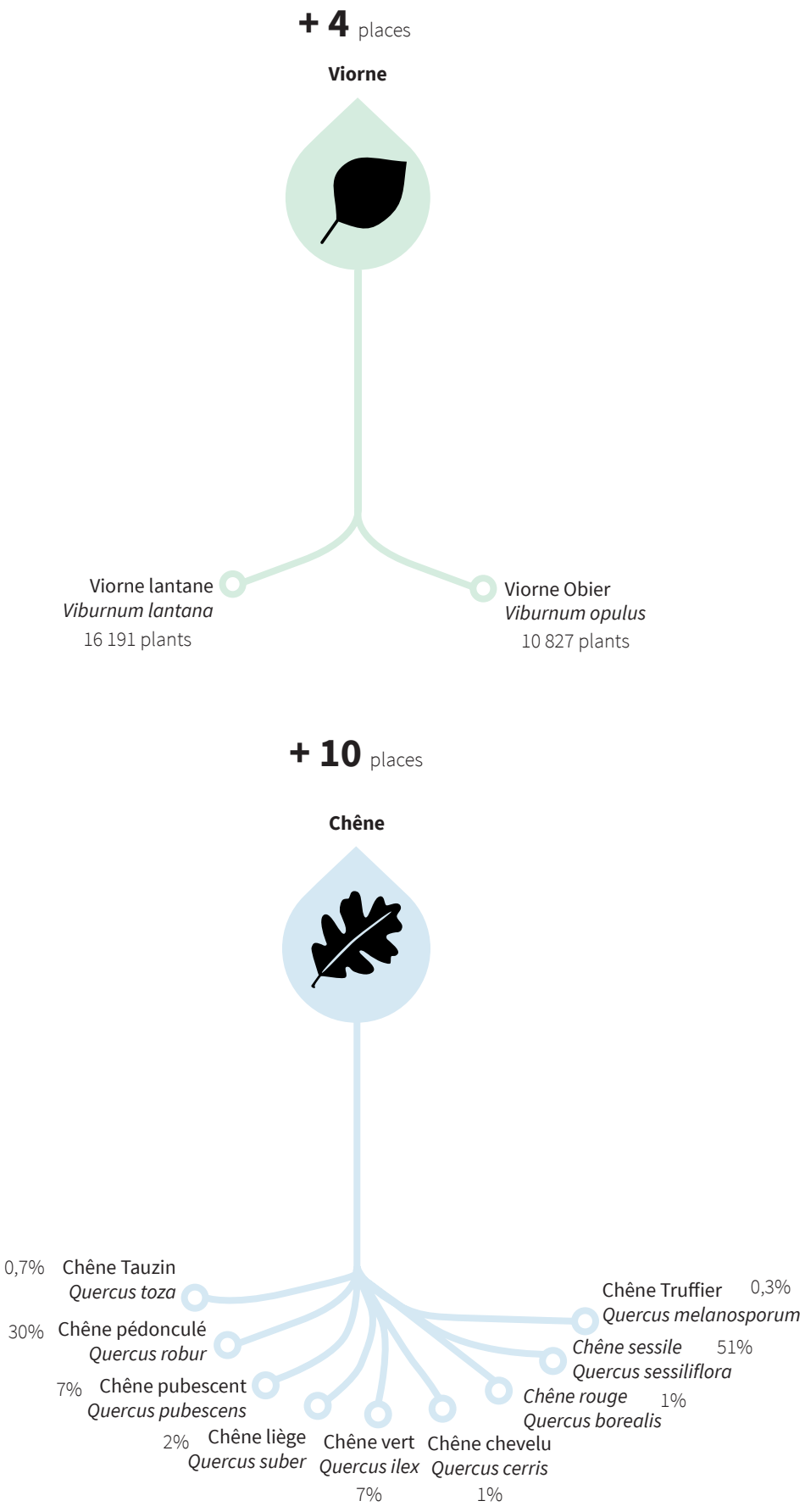

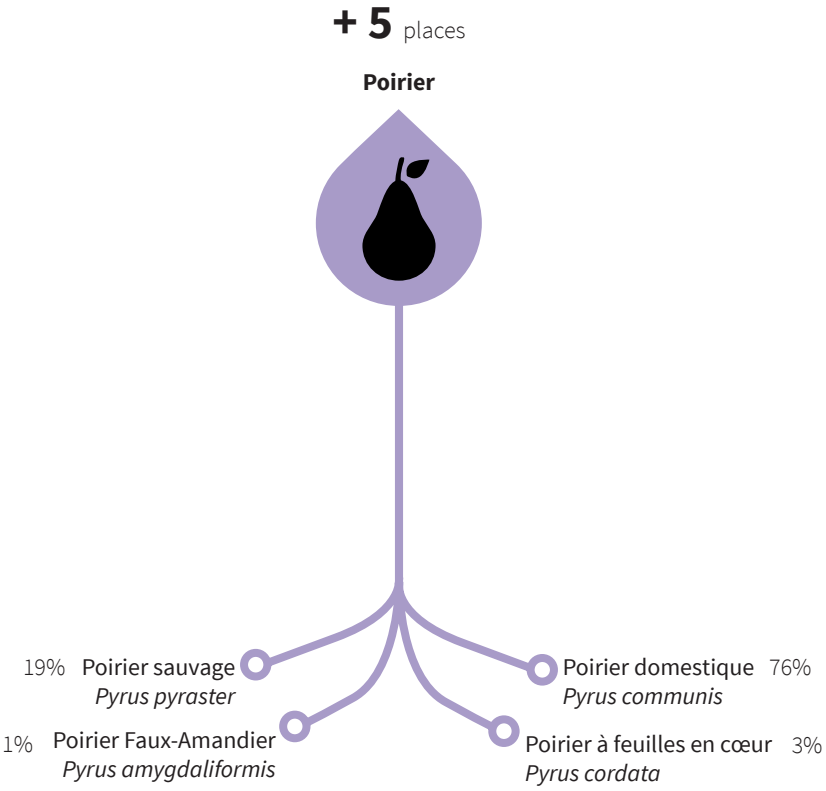
+ 5 places
Poirier
19% Poirier sauvage
Pyrus pyraster
1% Poirier Faux-Amandier
Pyrus amygdaliformis
Poirier domestique 76%
Pyrus communis
Poirier à feuilles en cœur 3%
Pyrus cordata

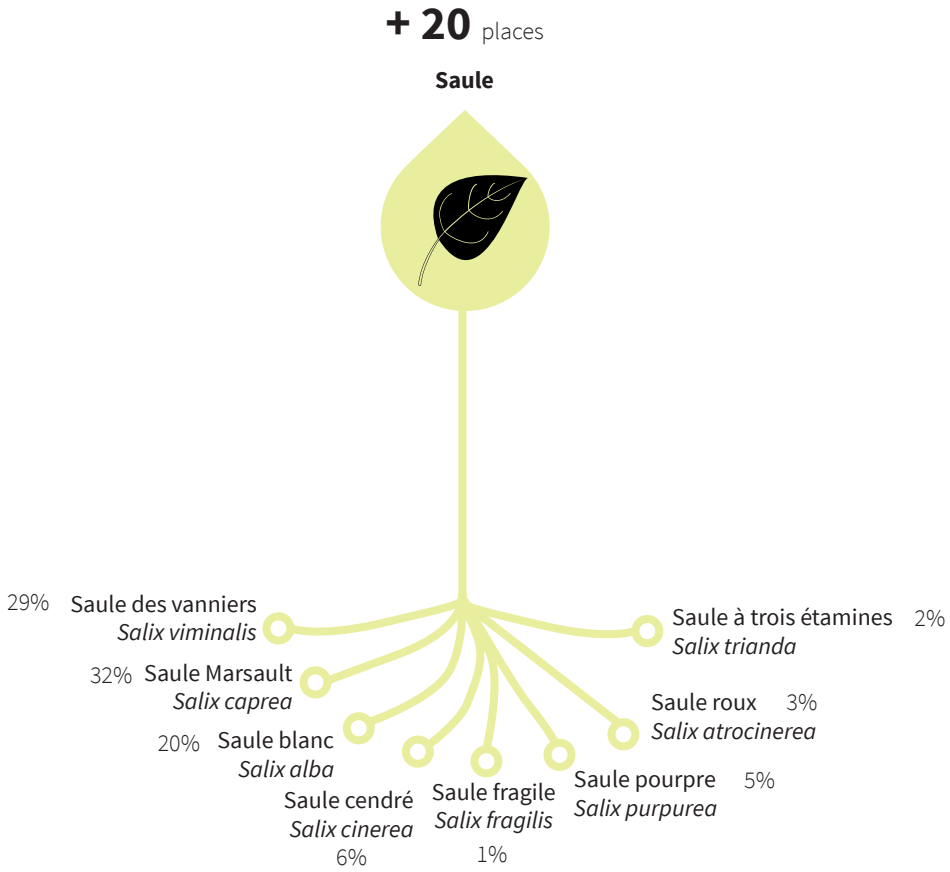
+ 20 places
Saule
29% Saule des vanniers
Salix viminalis
32% Saule Marsault
Salix caprea
20% Saule blanc
Salix alba
Saule cendré
Salix cinerea
6%
Saule fragile
Salix fragilis
1%
Saule pourpre 5%
Salix purpurea
Saule roux 3%
Salix atrocinerea
Saule à trois étamines 2%
Salix trianda

Choix des essences pour un objectif apicole

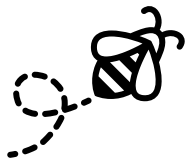

Le choix des essences pour une plantation peut être fait en fonction de l'activité agricole du propriétaire. C'est le cas, par exemple d'un apiculteur qui souhaite planter une haie dite «mellifère». Ici, le choix des essences est primordial pour offrir aux pollinisateurs et aux auxiliaires un refuge, un lieu de nidification et une source de nourriture. En effet, aujourd'hui, les prairies ou les cultures fournissent moins de pollen qu'avant (flore peu diversifiée) ou en grande quantité ponctuellement (colza, tournesol, ..). Le reste de l'année, les abeilles doivent compléter leur nourriture dans les bois et les haies, d'où l'intérêt de planter une haie mellifère qui apporte du pollen régulier aux abeilles. La haie peut donc jouer un rôle majeur dans la protection et le maintien des colonies d'abeilles dans un contexte devenu défavorable aux pollinisateurs : pollution, frelon asiatique, arrachage de haies ...

L'association Arbres & Paysages Tarnais a réalisé dans le cadre du programme «Plantons 1 million d'arbres en France», une haie mellifère à Giroussens dans le Tarn (81) pour le GAEC «Les ruchers de Tigou». Elle est constituée d'essences nectarifères et florifères qui fleurissent de façon décalée par rapport aux cultures agricole. Le Noisetier a donc été choisi pour le pollen précoce qu'il fourni en hiver. Une palette variée d'essences a été déterminée en fonction des dates de floraison pour étaler l'offre de nourriture dans le temps : Prunellier (floraison mars), Bourdaine (floraison avril) Tilleul à petites feuilles (floraison mi-juin), Sureau noir (floraison juillet), ... La Bourdaine a également été sélectionnée pour son intérêt apicole très fort. Sa fleur fournie du nectar très sucré en abondance et de façon régulière (sans être soumis aux aléas climatiques).
L'opérateur a interviewé les apiculteurs sur leurs motivations à planter une haie :

Où est située votre ferme aux abeilles ?
« Nous sommes installés dans le midi toulousain, sur une exploitation apicole d'environ 600 ruches. Notre village occitan, Giroussens, est situé dans le département du Tarn, au croisement des 2 axes Toulouse - Albi, et Montauban - Castres, et au cœur du pays de Cocagne. Les villes les plus proches sont Lavaur, Graulhet, Gaillac, Rabastens ou St Sulpice ou Lisle-sur-Tarn. »

Quel est l'historique et quelles sont les spécificités de votre exploitation ?
« A sa création, il y a une dizaine d'années, l'exploitation était orientée sur l'élevage, c'est-à-dire la multiplication de reines et d'essaims pour d'autres apiculteurs. Depuis 2011 et l'arrivée de Fabienne, les productions de miel, de gelée royale, de pollen ou de propolis sont devenues des activités très importantes. »

Quelles sont vos attentes pour ce projet de plantation ?
« Nos ruchers sont essentiellement sédentaires. Ils sont dispersés sur un périmètre d'une vingtaine de kilomètres autour de Giroussens. On les retrouve essentiellement en bord de bois ou le long des rives du Tarn, du Dadou ou de l'Agout. Nos abeilles butinent un grand nombre de fleurs au fil de la saison : noisetiers, saules, prunelliers, merisiers, fruitiers, colza, alisiers, acacia, centaurées, ronce, châtaignier, marjolaine, ailante, tournesol ... Par le fait de la banalisation des paysages et la disparition de structures linéaires boisées, la plantation de haies champêtres avec une diversité d'essences nous paraissait comme l'une des priorités de notre exploitation agricole pour répondre à toutes ces problématiques. »

Fabienne et Jean-François Mallein, apiculteurs.

Strate 1 :
Chêne(s) (3,8%)
Merisier (1,7%)
Poirier et Pommier (1,4%)
Frêne (1,1%)
Tilleul (1%)
Alisier (0,9%)
Châtaignier (0,8%)
Orme (0,8%)
Hêtre (0,8%)

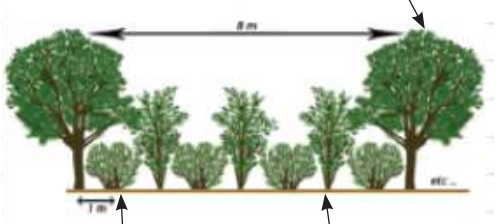

Strate 2 :
Charme (9%)
Néflier (1,3%)
Saule (1,3%)
Érable (1%)
Prunier (0,7%)
Comier (0,5%)

Strate 3 :
Cornouiller (10,4%)
Troène (8,2%)
Noisetier (6,8%)
Viorne (6,8%)
Prunellier (6,7%)
Fusain d'Europe (4,3%)
Aubépine (3,9%)
Nerprun (2%)
Sureau noir (1,8%)
Églantier (1,6%)
Bourdaine (1,5%)

Représentativité des essences d'une haie multistrates

Choix des essences pour une haie structurée

Le choix des essences se fait lorsque, pour un projet de plantation, il faut déterminer la forme et la séquence de la haie. En effet, une haie est composée de plusieurs essences d'arbres et d'arbustes et leur disposition, les uns par rapport aux autres, sur un linéaire peut créer une infinité de structures arborées différentes. Sur ce programme, il est intéressant d'étudier la composition (les différentes essences, leur abondance) par rapport à la structure bocagère d'une haie arborée. Pour cela nous allons nous concentrer sur une typologie de haie en particulier qui est majoritaire dans le bocage français : la haie pluristratifiée. Elle est composée de trois strates de différente hauteur : haut-jet, cépée et bourrage. Dans ce bilan nous allons évaluer pour chacune de ces strates, la représentativité des espèces dominantes et faire un focus sur les deux espèces majoritaires.

Strate 1 - les arbres de haut-jet :
Les Chênes (3,8%) et le Merisier (1,7%) sont des essences de haut-jet qui peuvent produire du bois d'œuvre et donc ajouter une valeur économique à la haie. Le choix des essences pour composer une haie est influencé par leur potentiel de valorisation économique. Le Chêne, par exemple offre un bois durable, au bout de 70 ans, qui se travaille facilement une fois coupé. Il est souvent utilisé pour la charpente. Le Merisier se récolte plus tôt dans les haies (40-60 ans) à des fins de menuiserie intérieure. Ces arbres de hauts-jets, forment une futaie, c'est-à-dire des arbres poussant en croissance libre dans les haies, sur un tronc (axe) unique. Cependant, pour fournir du bon bois d'œuvre (tronc droit et port équilibré), il faut les tailler régulièrement. On appelle cela, la taille de formation. Lors de leur plantation, ces arbres doivent être espacés les uns des autres pour ne pas se gêner et laisser un peu de lumière aux arbres des strates inférieures.

Strate 2 - les arbustes de moyen-jet et/ou cépée :
Les arbres de cépées (de 5 à 15 mètres de hauteur) sont exploités au ras du sol avec des rotations de 15 à 35 ans en fonction de l'essence et de son potentiel de croissance. Dans certains secteurs, les arbres et les arbustes sont abattus à 1 mètre de hauteur pour récolter le bois tout en conservant la notion de haie clôture. Dans ce programme, les arbres plantés en moyen-jet représentent presque 14% de la totalité des plantations.

Strate 3 - les arbustes de bourrage :
Cette strate est composée de végétaux de faible hauteur (de 1 à 3 mètres maximum) et ont pour rôle d'étoffer la haie à la base. Cette strate représente l'essentiel des plantations. Il est nécessaire de les couper régulièrement pour garder un équilibre de la haie.

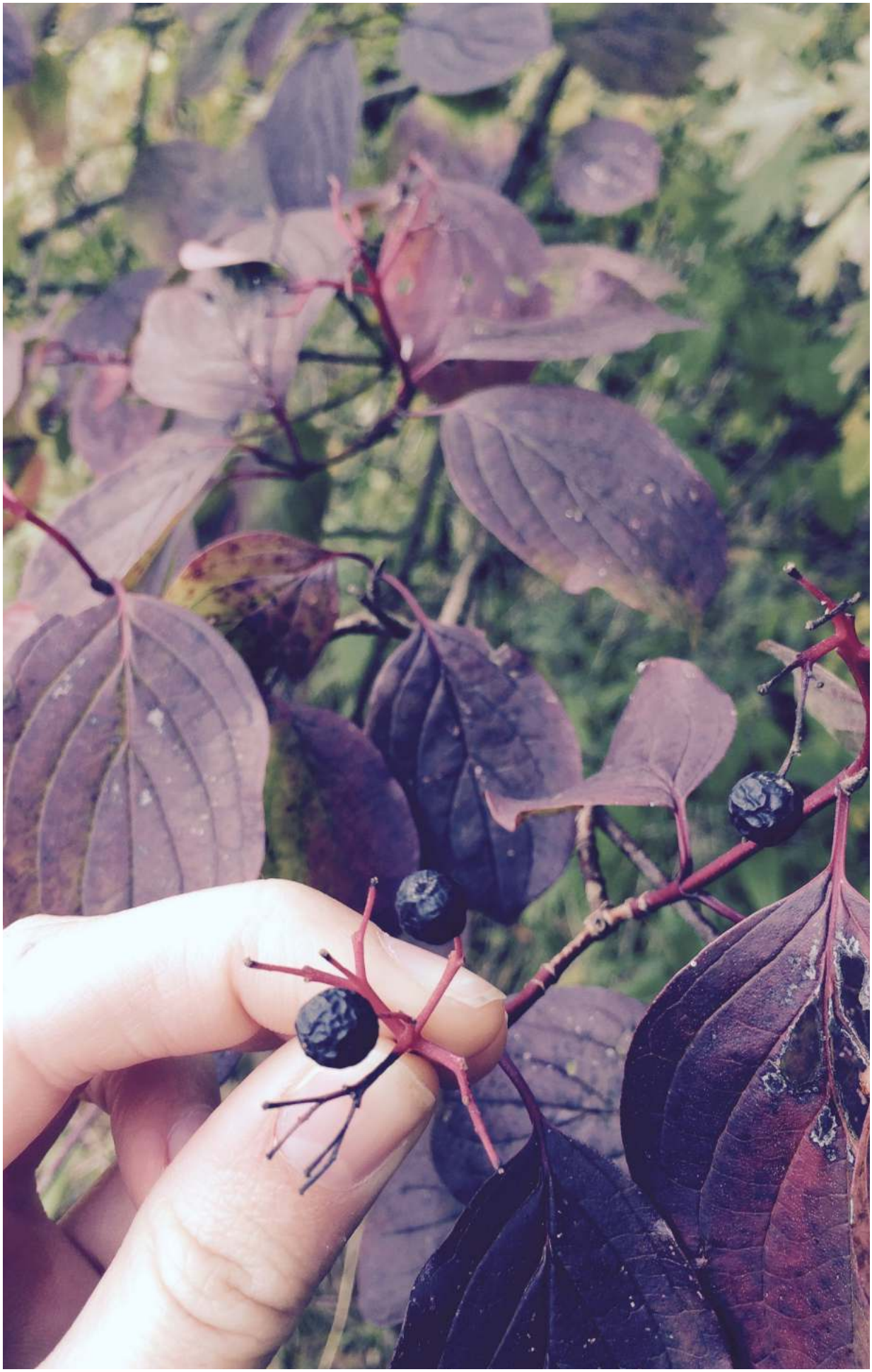

V. VÉGÉTAL LOCAL

La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»

Depuis 2011 et dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'écologie, l'Afac-Agroforesteries est partenaire de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux et de Plante & Cité pour l'émergence du label «Végétal local». Elle s'est engagée dans le développement de la filière de production d'arbres et d'arbustes pour couvrir les besoins de plantations de végétaux labellisés dans la France entière. Ce bilan chronologique témoigne des actions qui ont été menées, celles qui sont en cours et celles qui viendront par la suite, pour que cette démarche prenne racine sur nos territoires.

mars 2015

Fruits du projet porté par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre de l'appel à projet de 2011, «démarche nationale pour la production certifiée d'arbres et d'arbustes d'origine locale», les cahiers techniques constitutifs sont en ligne depuis mars 2015. Ces outils dédiés aux filières émergentes permettent de redécouvrir et diffuser des savoir-faire pour la production de végétaux ligneux à partir de récoltes annuelles de graines dans la nature. Ce travail conséquent se présente sous forme de plusieurs cahiers techniques : fiches de récolte et de culture des principales espèces ligneuses, définition de la typologie des sites de récolte et des protocoles de récolte, sécurisation de l'accès à la ressource en graine ou boutures, outils de sensibilisation des acteurs à la démarche.

avril 2015

Une journée technique organisée par l'Afac-Agroforesteries à Versailles fût une révélation puisqu'elle a permis de mettre en lumière un certain nombre d'acteurs déjà engagés, d'une manière ou d'une autre dans cette démarche. Le tour d'assemblée a collecté toutes les initiatives locales dont certaines méconnues au niveau national. Exemple d'un témoignage : Manuel Rousseau au CFPPA Angers Le Fresne « J'espère pouvoir produire 4000 à 5000 plants d'origine locale dès cette année et m'installer en tant que pépiniériste probablement du côté du Pays de Redon ».

juin 2015

Consciente des enjeux partout en France sur la qualité de l'eau, des sols, des paysages, de la biodiversité et du climat, la Fondation Yves Rocher poursuit résolument son engagement sur les haies et les arbres champêtres. Un nouveau programme de plantation, pionnier en matière de haute-qualité de plantation, a été mis en place pour soutenir le développement de la filière d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local». Ce programme a donc pour objectif principal la plantation de 1.000.000 (un million) d'arbres jusqu'à 2018, dont 200.000 plants labellisés «Végétal local». C'est un vrai tremplin pour faire démarrer la filière sur tous les territoires.

L'Afac-Agroforesteries est engagée dans le groupe opérationnel du développement du label. A ce titre elle participe au comité de marque « Végétal local ». Le premier s'est réuni pour étudier les dossiers de 13 candidats le 18 juin à Paris. 8 candidats ont présenté des listes uniquement composées d'arbres et d'arbustes.

Commission de travail de l'Afac-Agroforesteries arbres et arbustes labellisés Végétal local

novembre 2015

Les candidats ayant déposé un dossier en juin ont vu leurs végétaux présentés labellisés au comité du 3 novembre 2015. Ainsi, les pépinières Bauchery, Naudet Lordonnois, Naudet Péchac, la pépinière de la Cluse, la pépinière Lachaze et Prom'Haies Poitou- Charentes disposent maintenant de graines ou de plants ligneux (de certaines espèces) labellisés « Végétal local ». D'autres candidats ont présenté un dossier à cette session d'automne, témoignant d'un mouvement prometteur en faveur du label.

Une journée technique, intitulée «arbres, arbustes et territoires» a été organisée à l'initiative du CFPPA Angers Le Fresne et en partenariat avec l'Afac-Agroforesteries, le 17 Novembre 2015. Après une présentation générale de la démarche (l'historique, les enjeux écologiques, la gouvernance, ...) et du label «Végétal local» la part belle de la journée a été donnée à des échanges autour des différentes étapes liées à la production et la plantation de plants d'origine locale. Trois tables rondes ont permis aux différents acteurs et spécialistes de cette démarche ainsi qu'aux participants de s'exprimer sur différents sujets liés à la filière.

Intégration des arbres labellisés «Végétal local» dans le programme

Comme évoqué précédemment, cette saison 2015-2016 ouvre un nouveau programme de plantation qui a pour objectif principal la plantation de 1.000.000 (un million) d'arbres jusqu'à 2018, dont 200.000 plants labellisés «Végétal local». Ce qui représente 20% des plants du programme. Cette nouvelle version du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» dans le cadre du programme «Plantons pour la Planète» est pionnier en matière de haute-qualité de plantation. C'est un vrai tremplin pour faire démarrer la filière de production d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local» sur tous les territoires. Ainsi un soutien financier, supplémentaire, est apporté aux plants labellisés «Végétal local».
Pour chaque saison, il a été projeté des objectifs en terme de taux de plants labellisés sur les 400 000 plantés. Ces objectifs augmentent d'année en année en prévision d'une montée en puissance de cette filière de production et d'utilisation. L'objectif final (l'horizon n'est pas fixé) est d'atteindre un taux de plantation de 100% en «Végétal local». Le bilan de cette saison de plantation (2015-2016) donnera une première tendance sur la part d'arbres et d'arbustes d'origine locale dans les plantations réalisées et préfigurera les suites de cette filière.

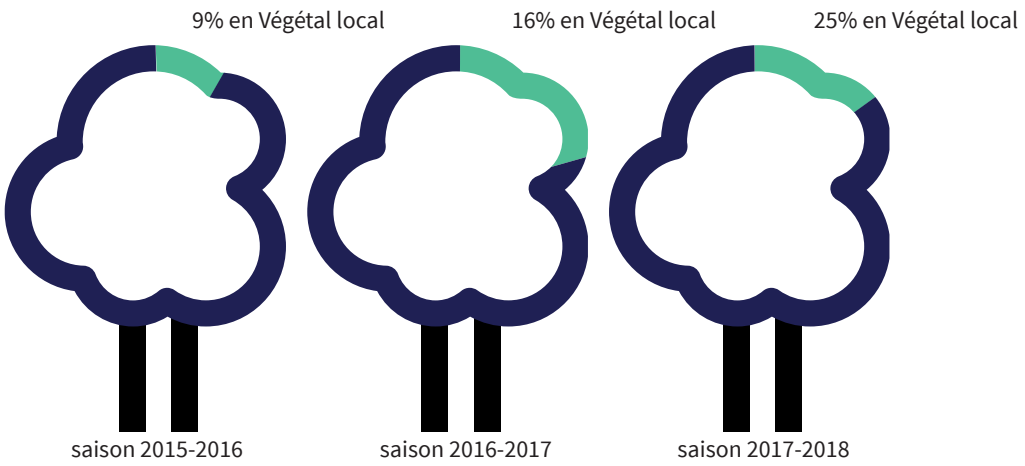

Objectif de plantations d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local»
dans le programme «Plantons 1 million d'arbres en France»

Les objectifs des opérateurs

Au lancement du programme, 20 opérateurs (34%) ont déclarés vouloir/pouvoir planter des arbres et arbustes labellisés «Végétal local». Au total 99 367 arbres labellisés ont été conventionnés. Sur la saison 2015-2016, 50 699 plants ont été réalisés par 17 opérateurs. C'est une vraie réussite, car ce résultat dépasse l'objectif les 9% de «Végétal local» (soit 35 000 plants) qui avait été fixé dans la convention Afac-Agroforesteries-Fondation Yves Rocher.

Au total, 26 opérateurs se sont impliqués dans la filière «Végétal local» de différentes façon. Ainsi plusieurs groupes d'opérateurs se distinguent :

- **2 opérateurs**, 4 degré plus et Terre & Cité, prévoyant planter 1 400 arbres labellisés «Végétal local» se sont désengagés du programme.
- **6 opérateurs**, Arbres et Paysages en Gironde, Campagnes Vivantes, la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, la Ferme des Escures (Christophe VIDAL), les Planteurs Volontaires Nord Pas de Calais, n'ont pas annoncé vouloir planter des arbres et arbustes labellisés durant ce programme. Ils en ont finalement planté 8 333. Ces opérateurs ne voulaient pas s'engager sans savoir si ils pouvaient se procurer

50 699

arbres et arbustes labellisés
«Végétal local» ont été plantés
sur la saison 2015-2016

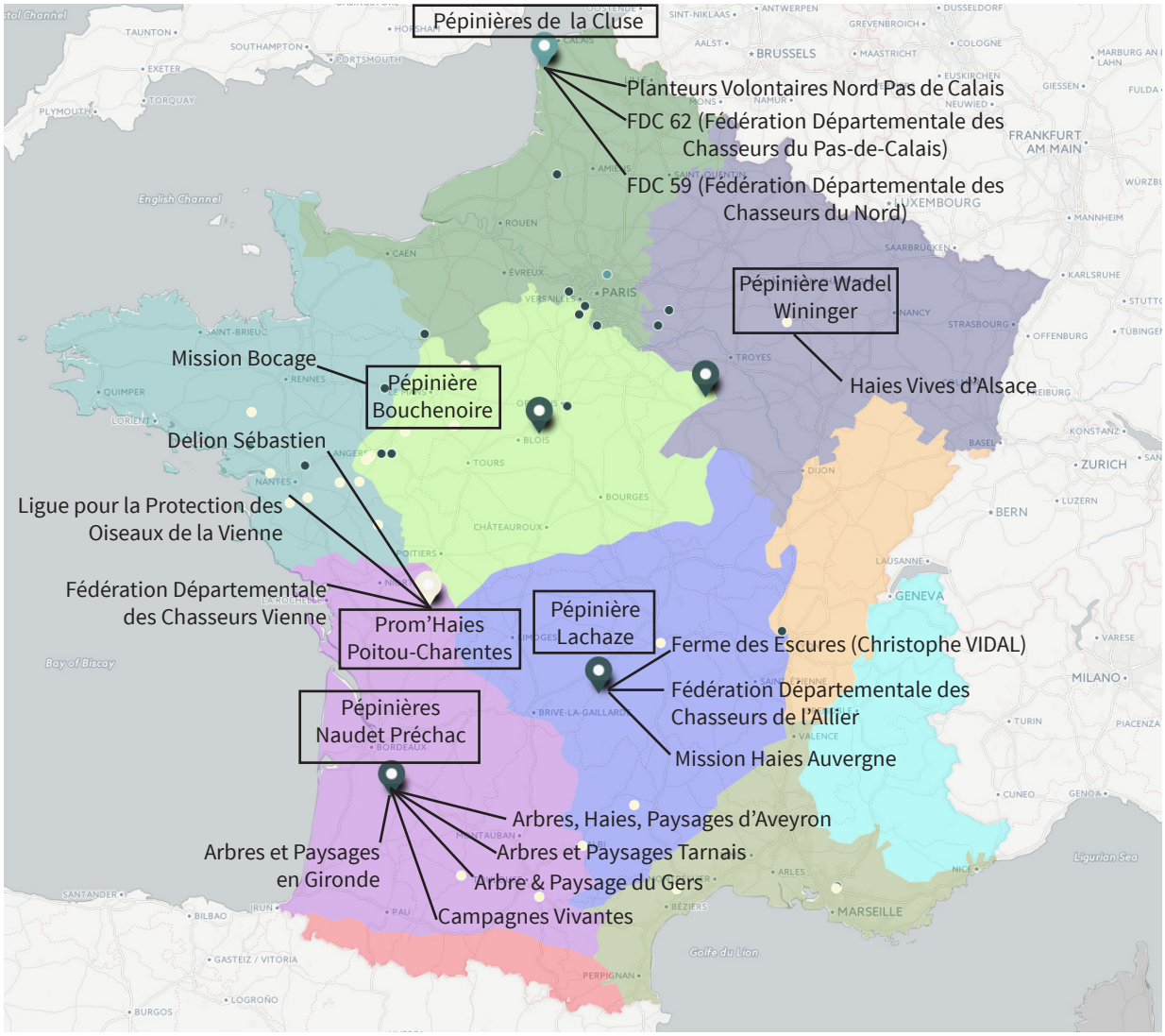

Carte des opérateurs-planteurs de plants labellisés «Végétal local»
du programme «Plantons 1 million d'arbres en France» par pépinière d'approvisionnement.

des plants labellisés. N'étant pas en contact direct avec le pépiniériste, comme pourraient l'être les récolteurs, ils ne pouvaient pas nécessairement prévoir cette part de «Végétal local» dans leur plantations
- **7 opérateurs** ont annoncé pouvoir planter des arbres et arbustes labellisés «Végétal local» mais n'ont pas pu faute de plants disponibles.
- **11 opérateurs** ont annoncé et réalisé des plantations en «Végétal local». Cinq d'entre eux sont des opérateurs récolteurs-planteurs. Ils ont des relations particulières avec les pépiniéristes et s'assurent leur auto-production.

Au total, 17 opérateurs ont planté des plants d'origine locale.

Vérification des essences labellisées

L'Afac-Agroforesteries contrôle les plants déclarés par l'opérateur sur présentation de la facture du pépiniériste qui a obtenu la labellisation. Une des difficulté qui a été rencontrée est celle d'identifier sur les factures des différents pépiniéristes, les plants labellisés. En effet, il n'y a pas de symbole-appellation commune à tous les pépiniéristes pour indiquer sur la facture les essences labellisées. Il a donc été nécessaire d'appeler chaque pépiniériste pour vérifier les informations. Cette remarque est remontée au Groupe Opérationnel du label «Végétal local» afin que le label mette en place une identité visuelle commune pour avoir une visibilité sur la traçabilité des plants «Végétal local» plantés.

Cette vérification est importante, car certains opérateurs ont déclaré des plants comme étant labellisés «Végétal local» alors que ces essences n'étaient pas labellisées «Végétal local» mais certifiées MFR (Métériel Forestier Réglementé). Effectivement, ces essences bénéficient d'une traçabilité mais sont exclues du label. C'est le cas par exemple du Charme ou du Cormier (essences de haut-jet). Cette ambiguïté est un signe de méconnaissance du cahier des charges précis du label «Végétal local» mais aussi d'une incohérence sur la liste des essences éligibles. Celle-ci est cependant susceptible d'évoluer.

Des structures en cours de labellisation

L'association Haies Vives d'Alsace et Mission Bocage sont en cours de labellisation en tant que structures récolteuses. Elles ont toutes les deux déposées leur candidature au label en avril 2016. L'Afac-Agroforesteries a décidé de considérer les arbres et arbustes qui ont été plantés sur cette saison comme plants labellisés car leurs pratiques de récoltes et leurs méthodes de traçabilité répondent au cahier des charges du label. Cette aide supplémentaire qui leur est accordée est là pour valoriser leur démarche et leur implication très forte dans le développement de cette filière et ce depuis de longues années. Ces deux opérateurs sont des pionniers en matière de récoltes de graines issues du bocage sur leur région d'origine. En effet, ces deux structures construisent de réelles filières de productions de plants avec un pépiniériste : la pépinière Wadel Wininger pour Haies Vives d'Alsace et la pépinière Bouchenoire pour Mission Bocage.

Mécanisme inversé de la demande et de l'offre

Grâce à l'aide supplémentaire valorisant les plants labellisés «Végétal local» à hauteur de 0,25€ supplémentaires, certains opérateurs qui n'étaient pas encore très engagés dans la filière ont décidé de s'orienter vers des plantations en «Végétal local». Ces opérateurs sensibilisés ne sont pas des récolteurs de graines mais simplement des utilisateurs des plants. Ce processus incitatif a été bénéfique puisqu'ils ont demandé aux pépiniéristes l'achat de plants, créant ainsi la demande. C'est le déclic qu'attendaient certains pépiniéristes, un peu frileux pour s'engager dans la productions de plants labellisés. La demande étant créée, l'offre n'était pas forcément disponible à temps. En effet, ces opérateurs souhaitant se fournir en plants labellisés n'ont pas pu car aucune filière n'était installée sur leur région d'origine. La demande est présente, il est donc urgent de pouvoir y répondre et ce dans chaque territoire.

Carte des acteurs engagés dans la démarche de production de plants d'origine locale

http://afac-agroforesteries.fr/la-filiere-arbres-et-arbustes-labellises-vegetal-local/

Récolteur
Nom de la structure :
Adresse postale :
N° tel principal :
Email principal :
Adresse site internet :

Région d'origine 1 - espèces labellisées :
-Aubépine (3kg graines récoltées)
-Prunellier (0,5kg graines récoltées)
-...

Région d'origine 2 - espèces labellisées :
-poirier (3kg graines récoltées)
-Pommier(0,5kg graines récoltées)
-...

Pépiniériste
Nom de la structure :
Adresse postale :
N° tel principal :
Email principal :
Adresse site internet :

Région d'origine 1 - espèces labellisées :
-Aubépine (300 plants)
-Prunellier (600 plants)
-...

Région d'origine 2 - espèces labellisées :
-poirier (100 plants)
-Pommier(400 plants)
-...

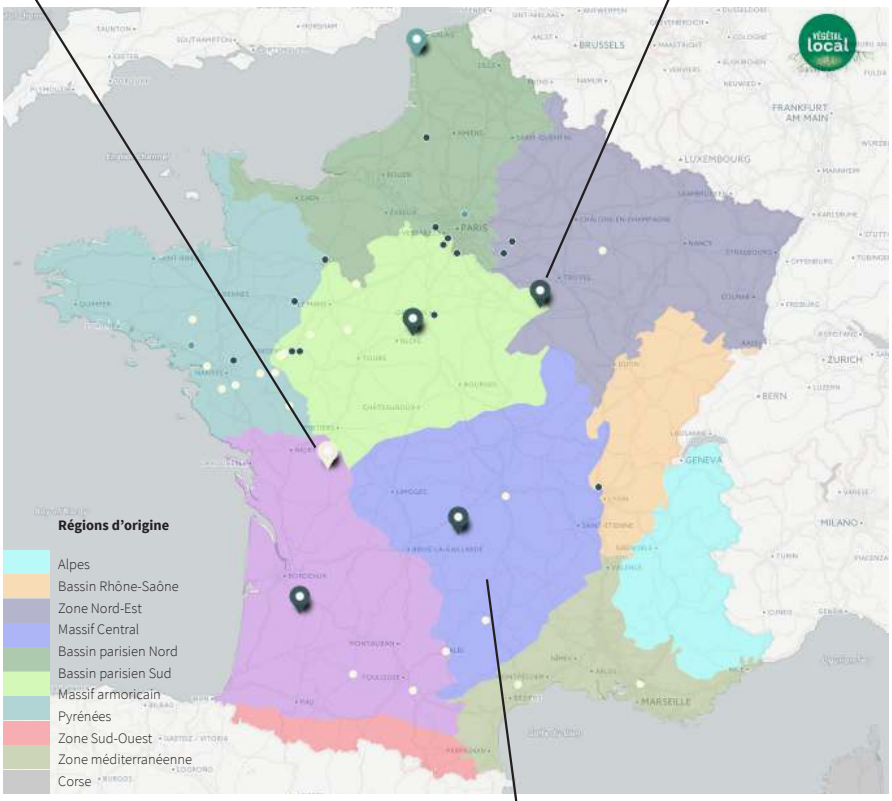

carte interactive (uMaps) intégrée au site internet avec fond de carte de la France et régions d'origine en transparence.

Labellisés

Récolteur
Récolteur-pépiniériste
Pépiniériste

Non-labellisés

Récolteur
Récolteur-pépiniériste
Pépiniériste

Région d'origine -Massif Central

Total espèces labellisées produites :
-Aubépine (300 plants)
-Prunellier (600 plants)
-...

Récolteurs
-Mission Haies Auvergne
-...

Pépiniéristes
-Pépinière Lachaze
-...

Développer des filières locales pour chaque région d'origine

L'un des objectifs, pour le volet «Végétal local» de ce programme de plantation est de développer des filières locales de production « arbres et d'arbustes d'origine locale » pour chaque région d'origine et ainsi conserver la diversité génétique des arbres de chaque territoire et engager des replantions avec des arbres issus de semences locales. Pour commencer, l'Afac-Agroforesteries a recensé l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche de production de plants ligneux d'origine locale. Qu'ils soient labellisés ou pas encore. Ce travail a pris la forme d'une carte interactive, sur open street map)et consultable sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries (cf : schémas de construction de la carte ci-contre). Elle donne une visibilité et une envergure nationale à la filière. Imaginée avec plusieurs entrées de lecture, elle renseigne, par région d'origine, sur les récolteurs et pépiniéristes engagés et la totalité des essences labellisées. Par signet, elle renseigne, pour un récolteur ou un pépiniériste, sur les essences labellisées par région d'origine (il peut y en avoir plusieurs par récolteurs). Par point, elle renseigne la localisation de l'acteur engagé dans la filière mais qui n'est pas encore labellisé. Cette carte sera actualisée au fur et à mesure du développement de la filière : nouveaux labellisés, nouveaux acteurs engagés, nouvelles essences produites, ...

Cette première action fait partie de la feuille de route, que s'est donnée l'Afac-Agroforesteries pour le lancement opérationnel de la filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local». La deuxième action prioritaire est d'organiser des journées techniques et d'échanges sur les pratiques sur les gestes de récolte, de préparation de graines et sur la prise en compte de cette nouvelle pratique au sein de l'organisation logistique d'une structure.

Lancement opérationnel de la filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local»

Zone Nord-Est

Massif Armoricain

Bassin parisien Nord

Pyrénées-Zone Sud-Ouest-Massif Central

Massif Central

Zone Sud-Ouest

Un très grand merci à la Fondation Yves Rocher - Institut de France